

**Conseil de Communauté**  
**du 18 septembre 2024**  
 ◆◆◆◆◆◆◆◆  
**PROCES VERBAL DE REUNION**

N°	Objet
1	Modification du tableau des Conseillers Communautaires
2	FINANCES : Budget déchets ménagers – Exercice 2024 – Admission en non-valeur de produits intercommunaux
3	FISCALITE : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025
4	FINANCES – Budget principal – Exercice 2024 – Décision modificative N°1
5	FINANCES – Centre de santé – Exercice 2024 – Décision modificative N°2
6	FINANCES – SPANC – Exercice 2024 – Décision modificative N°2
7	FINANCES – Déchets – Exercice 2024 – Décision modificative N°2
8	FINANCES – Budget annexe Prestations de services – Tarifs à effet du 1 <sup>er</sup> octobre 2024
9	SPANC : Adoption du Rapport Qualité Prix Service Assainissement Non collectif – Exercice 2023
10	Plan mobilité et schéma cyclable : Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la commune de Le Horps
11	Plan mobilité et schéma cyclable : Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la commune de Moulay
12	Plan mobilité et schéma cyclable : Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la commune de Saint-Georges-Buttavent
13	RESSOURCES HUMAINES : Cabinet du Président – Création d'un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet
14	TOURISME : Convention partenariat MAD JACQUES
15	ATTRACTIVITE : Création agence attractivité de la Mayenne
16	ECONOMIE : Demande de subvention second semestre
17	DAMEST : Convention CPIE pour co-construction et animation d'un défi désencombrement
18	DAMEST : Animations énergie organisées par Synergies dans le cadre du PCAET
19	DAMEST – PCAET : Demande de subvention exceptionnelle SCIC Mayenne Bois Energie
20	CULTURE : Avenant n° 2 2024-2025 à la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire 2022-2025 entre la DRAC Pays de la Loire, le Département de la Mayenne et Mayenne Communauté
21	Etablissement de servitudes au profit de Mayenne Communauté pour le bien contiguë lui appartenant 1 Rue du Docteur Sauvé. (ex locaux Jouve-Luminess)

22	FINANCES : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune de SAINT FRAIMBAULT DE PRIERES
23	FINANCES : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune de PARIGNE
24	ENVIRONNEMENT: Convention de mise à disposition par Mayenne Communauté de la plateforme de bois déchiqueté à la SCIC Mayenne Bois Energie pour la période 2023-2025 – Avenant N°1 pour libération des bureaux
25	MARCHES PUBLICS : Transport et traitement du bois (24SER11) – Appel d'offres – Autorisation de signature du marché
26	DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage » 2024-26 – Evolution des financements
27	DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage » 2024-26 – AAP Investissements
28	Plan local d'urbanisme intercommunal – (PLUi) Révision allégée N°1 – Approbation de la procédure de révision après enquête publique
29	MARCHES PUBLICS : Convention de groupement de commandes – Réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté (24SER28)
30	MARCHES PUBLICS : Convention de groupement de commandes – Réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté (24SER28)

### **Récapitulatif des conventions et contrats signés avec Mayenne Communauté**

Mme CHAPUT Céline	Contrat de location pour les particuliers de bennes à déchets verts	80 €
M. FOUCHER Romaric	Contrat de location pour les particuliers de bennes à déchets verts	80 €
Les Petits Débrouillards Grand Ouest	Convention de prestation de service	187,36 €
Sophie LECHAT-GATEL	Convention pour l'emprunt d'expositions et de valises thématiques	16 €
Commune de La Bazoge Montpinçon	Avenant n°1 à la convention de prestation de services – 2021 à 2026	10 500 €
Commune de Moulay	Convention de prestations de services	36 750 €
Commune de Belgeard	Convention de prestations de services	25 000 €
Lucie MERIENNE – LM VANNERIE	Convention de prestations de services	580 €
Sabine ROUY	Convention de prestations de services	303.90 €
Laurent GANDON dit animHisto	Convention de prestations de services	1 175 €
FONTAINE Clément	Contrat de location pour les particuliers de bennes à déchets verts	80 €

### **Extrait du registre des arrêtés du Président**

**Décision du Président** Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions signées par le Président font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

N°2024/AG/05	Admission en non-valeurs au titre du budget annexe SPANC
N°2024/AG/06	Transfert de crédits

N°2024/AG/07	Transmission en non-valeurs du budget principal
N°2024/AG/08	Modification du montant plafonné de la carte achat public

**Délibérations du Bureau** par délégation du Conseil de Communauté. Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations signées par le Président font l'objet d'un compte rendu au Conseil.

Bureau du 27 août	1. DEA : Création d'un poste de chargé de mission économie circulaire sous la forme d'un contrat de projet
	2. ECONOMIE : Aide à l'immobilier d'entreprises - Attributions
	3. Mandat spécial pour la participation d'élus à la 34 <sup>ème</sup> convention des intercommunalités de France du 16 au 18 octobre 2024 au Havre
Bureau du 9 septembre	1. CULTURE : Rémunération d'une prestation intellectuelle dans le cadre de la procédure 1% artistique du pôle culture/jeunesse intercommunal de Lassay-les Châteaux
	2. Convention de servitude de réseau souterrain avec le Syndicat Territoire d'Energie Mayenne-Hardanges extension antenne FREE
	3. Etude transfert des compétences Eau et assainissement – Validation des scénarios
	4. Cession à Mayenne Communauté d'un ensemble immobilier 226 rue Joseph CUGNOT à Mayenne
	5. SPANC : Adoption du Rapport Qualité Prix Service Assainissement Non collectif – Exercice 2023
	6. CULTURE : Avenant n°2 2024-2025 à la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire 2022-2025 entre la DRAC Pays de la Loire, le Département de la Mayenne et Mayenne Communauté
	7. ENVIRONNEMENT : Convention de mise à disposition par Mayenne Communauté de la plateforme de bois déchiqueté à la SCIC Mayenne Bois Energie pour la période 2023-2025 – Avenant N°1 pour libération des bureaux
	8. Vente par la Ville de Mayenne de la propriété de l'ex clinique de la Providence à Méduane Habitat – Etablissement de servitudes au profit de Mayenne Communauté pour le bien contiguë lui appartenant 1 Rue du Docteur Sauvé. (ex locaux Jouve-Luminess)
	9. DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage » 2024-26 – Evolution des financements
	10. DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage » 2024-26 – AAP Investissements

**Une délibération a été ajoutée depuis l'envoi de la note de synthèse :**

1. *Modification du tableau des Conseillers Communautaires*

**Il vous est demandé de valider l'ajout de ce point**

# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 1 - Modification du tableau des Conseillers Communautaires

### M. LE SCORNET expose :

*Suite à la démission de la première adjointe au Maire de Grazay, il vous est proposé une mise à jour du tableau des suppléants.*

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ALEXAIN	1. M. Guillaume CHESNEAU	Mme. Laurence BOUCHET
ARON	1. M. Etienne GIFFARD 2. Mme Magali D'ARGENTRE	1. M. Didier LEFOULON
LA BAZOGE-MONTPINCON	1. M. Pascal RENARD	1. Mme Marina DURAND
BELGEARD	1. M. Jean-Pierre LELIEVRE	1. Mme Julie BEAUDET
CHAMPEON	1. M. Christian SABRAN	1. M. Bruno LERAY
LA CHAPELLE AU RIBOUL (démission reçue le 8 juin par ordre du tableau)	1. Mme Odile NEDJAAÏ	1. M. Laurent CHAUVET
CHARCHIGNE	1. M. Stéphane RIOULT LERICHE	1. Mme Elisabeth GUILMARD
COMMER	1. M. Mickaël DELAHAYE	1. Mme Christelle BEAUDOUIN
CONTEST	1. M. Daniel MONTAUFRAY	1. Mme Nadine DUJARRIER

GRAZAY	1. M. Didier BOITTIN	1. Laurent CHORIN
HARDANGES	1. M. Eric NEVEU	1. M. Jérôme RENARD
JUBLAINS (démission reçue le 30 juin par ordre du tableau)	1. M. Pierrick TRANCHEVENT	1. Mme Marie-José LEMAIRE
LA HAIE TRAVERSAINE	1. M. Didier BETTON	1. M. Didier RIOULT
LASSAY-LES-CHATEAUX	1. M. Jean RAILLARD 2. Mme Soizick SOULARD 3. Mme Marie-France THELIER	
LE HORPS	1 M. Patrick SOUTIF	1. M. Bernard TUFFREAU
LE HOUSSEAU-BRETIGNOLLES	1. M. Jean-Paul COISNON	1. M. Romain BOUDIN
MARCILLE-LA-VILLE	1. M. Guy BEAUJARD	1. M. Rémi BRISARD
MARTIGNE-SUR-MAYENNE	1. M. Guillaume CARRE 2. Mme Sylvie MELOT	
MAYENNE	1. Jean-Pierre LE SCORNET 2. Dominique FOURNIER 3. Yves PAILLASSE 4. Stéphanie LEFOULON 5. Xavier TALOIS 6. Caroline DESBOIS 7. Olivier REBOURS 8. Nicole LEROUX 9. Jean-Marie MARIOTON 10. Lyssia SAULNIER 11. Tony BONNET 12. Clémence RONDEAU 13. Alain NICOUX 14. Marie ES-SAYEH 15. Hubert GUERAULT 16. Jeanne LEBOURDAIS 17. Adrien MOTTAIS 18. Valérie JONES 19. Jean-Michel TRIDON 20. Joëlle ROUYERE 21. Benoît FAUCON	
MONTREUIL-POULAY	1. M. Roger GARNIER	1. M. Eric CHEVRIER
MOULAY	1. M. Frédéric BORDELET	1. M. Alain HEURTEBIZE
PARIGNE-SUR-BRAYE	1. M. Daniel DOYEN	1. Mme Danielle FOUILLET
PLACE	1. Mme Patricia GONTIER	1. M. Jean Yves Romagne
RENNES-EN-GRENOUILLES	1. M. Hervé PILLAERT	1. Mme Nathalie GESLIN
LE RIBAY	1. Mme Evelyne LANDEMAINE	1. Mme Evelyne MOUSSAY
SACE	1. M. Antoine VALPREMIT	1. M. Jérôme CORMIER
SAINT-BAUDELLE	1. M. Arnaud BULENGER	1. Mme Frédérique MAILLARD
SAINT-FRAIMBAULT-DE- PRIERES	1. M. Thierry MOUTEL	1. Mme Lydie FOUCHARD

SAINT-GEORGES-BUTTAVENT	1. M. Gérard BRODIN 2. Mme Joëlle GENEST	
SAINT-GERMAIN-D'ANXURE	1. M. Eric TRANSON	1. M. Jean Pierre LEROUX
SAINT-JULIEN-DU-TERROUX	1. M. Philippe COULON	1. M. Michaël LECOMMANDEUR
SAINTE-MARIE-DU-BOIS	1. M. Pierre RIOULT	1. M. Louis LEROUX
THUBOEUF	1. M. Michel PECCATE	1. M. Michel GERARD

**Après délibération, le Conseil communautaire valide ce nouveau tableau des conseillers communautaires.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X



Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 2. FINANCES : Budget déchets ménagers – Exercice 2024 – Admission en non-valeur de produits intercommunaux

### M. TALOIS expose :

Monsieur le Comptable Public nous demande d'admettre en non-valeur des créances devenues irrécouvrables au moyen de cette liste ci-après :

Budget déchets ménagers	Liste n°6396110012	5 532,49 €
Budget déchets ménagers	Liste n° 6710900312	2 888.15 €

Monsieur le Comptable Public nous demande d'éteindre des créances dans le cadre de 5 procédures individuelles de surendettement pour un total de 950.60 € sur le budget annexe déchets ménagers.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

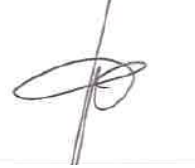
- **Autorise les admissions en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 8 420.64 € sur le budget annexe déchets ménagers 2024 imputées sur la nature 6541.**
- **Prononce l'admission en non-valeur des créances éteintes au moyen des listes annexées pour un montant total de 950.60 € sur le budget annexe déchets ménagers 2024 imputées sur la nature 6542**

Voir annexes 1A à 1D

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



## Extrait du Registre des Délibérations

# DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	4
Pour :	40
Abstention :	2
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERALT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

### **3. FISCALITE : Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) – Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

#### **M. LE SCORNET expose :**

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé « France Ruralités Revitalisation » au 1<sup>er</sup> juillet 2024 créant de nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises codifiées aux articles 1383K et 1466 du code général des impôts, sur délibération des communes et des EPCI à fiscalité propre.

A cet effet, la délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639A bis du CGI, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année pour être applicable l'année suivante.

Ainsi, les dispositions de l'article 1464 D du Code général des Impôts permettent au Conseil de Communauté d'exonérer en totalité de Cotisation Foncière des Entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée de deux à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Il est ainsi précisé :

« -Les communes ou leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par une délibération de portée générale prise dans les conditions définies à l'article 1639 A bis, exonérer de la cotisation foncière des entreprises :

1° A compter de l'année qui suit celle de leur établissement, les médecins ainsi que les auxiliaires médicaux mentionnés au livre Ier et au livre III de la quatrième partie du code de la santé publique et soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux qui, exerçant leur activité à titre libéral, s'établissent ou se regroupent dans une commune de moins de 2 000 habitants ou une commune située dans l'une des zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'[article 44 quinquies A](#) ; »

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de France Ruralité, certaines communes sont maintenues dans le zonage de revitalisation rurale (ZRR) sans être en FRR. Dans l'objectif de soutenir le développement des territoires ruraux, il est précisé qu'il est aussi proposé de maintenir le même dispositif d'exonération foncière des entreprises pour ces communes.

**M. MOTTAIS :** Cette délibération, au-delà du fait qu'on peut toujours s'interroger sur jusqu'où on va encore, pose pour moi un problème particulier. C'est l'équité du contribuable professionnel face à l'impôt. Au nom de quoi un nouveau boulanger, un nouveau plombier, un nouvel auto-entrepreneur ne pourraient-ils pas bénéficier d'un tel dispositif ? Dans la mesure où, si vous avez lu comme moi la presse récemment, et pas plus tard qu'hier, on a de plus en plus d'entreprises, des TPE, des PME, notamment dans la sphère de l'artisanat, qui expriment des difficultés du fait des problèmes de recrutement, du fait de l'augmentation des charges et donc des carnets de commandes qui s'effondrent. Et ces entreprises-là, elles payent la CFE. Donc ce deux poids, deux mesures me posent problème, même si on est tous d'accord qu'il nous faut des médecins. Personne ici ne pourra vous dire le contraire. Je pense que ce n'est pas un bon message envoyé vis-à-vis du monde économique. Et si on revient spécifiquement sur les médecins en particulier, il ne faut pas se leurrer. Ce n'est pas pour une question de CFE qu'ils ne viennent pas sur le territoire. Je pense que le nœud du problème est essentiellement du côté de l'attractivité du territoire. J'ai discuté à plusieurs reprises avec des étudiants en médecine. Et ils m'ont tous dit la même chose. En fait, nous, pour nous installer, nous avons besoin de nous assurer que notre activité pourra perdurer si les pouvoirs publics assument une vision prospective, c'est-à-dire que les pouvoirs publics assument une vision de développement du territoire à 10 ans, 20 ans, 30 ans. Et je pense que c'est là-dessus qu'il faut que nous travaillions plutôt que de prendre des mesures comme aujourd'hui, qui sont des mesures qui, à mon sens, n'auront pas d'effet particulier. Donc travaillons vraiment sur la prospective territoriale, mais travaillons sur le fond, c'est-à-dire que ce n'est pas en créant un slogan ou un logo que ça va changer les choses. Donc sur cette délibération, je serais plutôt défavorable.

**M. TALOIS :** Juste sur un des aspects de ta remarque. Je crois qu'il y a beaucoup de territoires en France qui n'ont sans doute pas la vision prospective telle que tu l'exprimes à 10 ans, 20 ans, 30 ans, quand on voit les difficultés qu'il y a dans de nombreux territoires, malheureusement, à pouvoir être considérés comme suffisamment attractifs par rapport au personnel médical. Donc moi, je veux bien entendre cet argument-là. Je pense qu'il est malheureusement un peu court quand même et que la problématique de fond en matière d'attractivité médicale est extrêmement profonde et relève de bien des problématiques qui, malheureusement, ne peuvent pas se résoudre uniquement au niveau local. Je ne réponds pas par rapport à la question de la CFE, mais par rapport au deuxième élément de ton propos.

**M. TRANCHEVENT :** Moi, je vais juste faire une petite remarque sur l'attractivité parce que c'est le travail que l'on fait depuis un certain temps dans les services économiques. Pas plus tard que la semaine dernière, avec les DRH des entreprises, nous avons travaillé pour voir comment nous pouvons avancer. Ce n'est pas nouveau, mais je précise que cela s'est fait cette semaine et la semaine dernière, sur la question de l'attractivité et de l'étendue de notre action en la matière. Je peux vous dire qu'elle est vaste, très vaste. Quand nous travaillons en amont sur les crèches, nous œuvrons déjà pour l'attractivité. Quand nous travaillons sur la mobilité, notamment dans les entreprises, et sur la manière dont elles peuvent s'y adapter, nous le faisons également. Hier encore, nous avons travaillé avec deux entreprises sur la production d'énergie. Je trouve qu'il y a un décalage entre notre perception, notre ressenti, qui dit que nous n'en faisons pas beaucoup, et ce que nous disent les entreprises qui viennent s'installer ou qui souhaitent s'installer chez nous, et qui nous disent que nous en faisons beaucoup. Donc, je trouve qu'à un moment donné, c'est difficile de s'y retrouver et je demande un peu de prudence parce que nous faisons le travail. Est-il parfait ? Évidemment que non, il y a toujours des choses à améliorer, mais c'est un effort collectif bien

plus important et qui dépasse largement cette assemblée, qui fait que nous travaillons sur les questions d'attractivité. Après, nous n'allons pas débattre de l'attractivité. Concernant ce que tu dis par rapport aux entreprises, effectivement, on peut se poser cette question, mais c'est un choix que nous faisons et les choix en politique ne sont pas parfaits, mais nous les assumons. Moi, je les assumerai personnellement.

**M. LE SCORNET :** En rappelant que la CFE a baissé de manière très générale depuis maintenant un ou deux ans, me semble-t-il. Au-delà de ce qui a pu être dit, effectivement, nous sommes tous bien d'accord que ce n'est pas la baisse de la CFE qui va faire venir des médecins. Personne ici n' imagine cela. Sauf qu'il y a aujourd'hui une opportunité qui, réglementairement, peut être saisie. Je pense que par rapport au message que nous envoyons au nord de la Mayenne, il me paraît assez légitime que nous ne passions pas à côté. On ne sait jamais. Il peut y avoir effectivement, même si c'est peu probable, une opportunité qui se présente. Et je pense que ce serait un message négatif que d'envoyer le message que vous envoyez en disant finalement que la situation du nord est identique à celle du sud. Ce n'est pas tout à fait vrai. En tout cas, la présence médicale est plus forte, ici, autour de Mayenne qu'elle ne peut l'être au nord. La situation au nord reste très fragile. Et je pense qu'il faut que nous saisissons cette possibilité-là, puisqu'elle nous est offerte de manière réglementaire.

**M. DOYEN :** En termes d'attractivité, je pense que notre secteur est très attractif puisqu'on voit les entreprises en manque de personnel. Par contre, sur la CFE, moi, je suis un petit peu mitigé. J'ai déjà dit, c'est la troisième fois qu'on nous demande des sous pour les médecins. Donc je me dis toujours, est-ce qu'il n'y en aura pas une quatrième ou une cinquième ? À chaque fois, c'est toujours ça qui m'embête. Je ne pense pas qu'il n'y ait plus de cotisation financière sur la CFE. En fin de compte, est-ce que c'est vraiment quelque chose qui est important pour eux ? Moi, je ne le pense pas toujours. Donc c'est pour ça que je suis un petit peu limitatif par rapport à ça. Et sur ça, je m'abstiendrai.

**M. LE SCORNET :** Je rappelle simplement que s'il y a une labellisation, un classement ZRR ou France Ruralité, ce n'est pas par hasard. C'est que le territoire fait apparaître des difficultés structurelles. S'il a été classé ainsi, c'est qu'effectivement, certains indicateurs démontrent que ce sont des situations plus fragiles qu'ailleurs. Donc voilà, on en tient compte. Et moi, je pense que c'est un message positif de solidarité que nous devons envoyer à l'égard des territoires du nord de Mayenne Communauté.

**Considérant la volonté des élus de favoriser de nouvelles installations de ces praticiens,**

**Après délibération, le Conseil communautaire, à la majorité (MM.MOTTAIS, FAUCON, Mmes JONES, ROUYERE, ayant voté contre et MM. DOYEN, GARNIER, s'étant abstenus) :**

- **Décide d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires respectant les conditions exposées précédemment à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**
- **Fixe la durée d'exonération à 5 ans.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

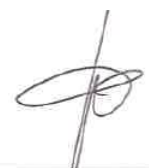
Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

#### 4. FINANCES – Budget principal – Exercice 2024 – Décision modificative N°1

##### **M. TALOIS expose :**

Le budget primitif 2024 de Mayenne Communauté a été adopté par délibération du 8 février 2024 puis ajusté au moyen d'un budget supplémentaire le 6 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un premier ajustement budgétaire sur le budget 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- ✓ En section de fonctionnement, cette DM n°1 se traduit par une diminution des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement de 218 531 € et se présente comme ci-après :



SECTION DE FONCTIONNEMENT :						
Gestionnaire	Chap.	Fonc.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
G67	023	01	023	Virement à la section d'investissement	- 353 595,00 €	
G67	042	01	6811	Dotations aux amortissements	29 847,00 €	
G67	042	01	77681	Neutralisation des amortissements		8 995,00
G67	042	01	777	Recettes et quote part des subv, invt		10 032,00
G75	011	632 2	6245	Transports personnes extérieures	1 440,00 €	
G202	011	313	6188		-35,00	
G202	011	313	6064		-500,00	
G202	011	313	60632		-300,00	
G202	011	313	6241		-15,00	
G202	011	313	6261		-30,00	
G202	011	313	61358		35,00	
G202	011	313	6068		500,00	
G202	011	313	6068		300,00	
G202	011	313	6236		15,00	
G202	011	313	6251		30,00	
G420	011	552 6	6228	Convention Soliha pour PTRE 2024	14 500,00	
G202	012	313	6338		500,00 €	
G75	65	60	65818	Logiciel	7 600,00 €	
G425	65	020	65818	Logiciel	5 400,00 €	
G202	65	313	65818	Logiciel	-500,00 €	
G75	65	60	65748	Subvention	45 000,00 €	
CAM	65	633 3	65818	Accès au logiciel	1 325,00 €	
G419	65	01	657341	Participation financière à la commune de St Georges Buttavent pour l'étude sur Fontaine Daniel	3 000,00 €	
G204	65	633	65748	Subvention	6 000,00 €	
G75	65	60	65748	Subventions	19 000,00 €	
G67	014	01	739215	Reversement IFR 2023 à deux communes membres d'implantation; Pacte Financier fiscal et solidaire	1 968,00 €	
G67	014	01	7392221	Reversement FPIC	-16,00 €	
G67	73	01	732221	FPIC		-5 918,00
G67	73	01	7351	FRACTION TVA		-298 655,00
G67	75	323	755	Dédits et pénalités		1 500,00
G67	78	323	7815	Reprise totale de la provision sur contentieux liée au marché du carrelage du centre aquatique		65 515,00
<b>TOTAL DM n°1</b>					<b>- 218 531,00 €</b>	<b>- 218 531,00 €</b>
Pour mémoire BP + BS 2024					52 645 830,00 €	52 645 830,00 €
<b>TOTAL APRES DM n°1</b>					<b>52 427 299,00 €</b>	<b>52 427 299,00 €</b>

- ✓ En section d'investissement, cette DM 1 est en suréquilibre dans l'attente de précisions sur le calendrier des réalisations et sur le niveau de dépenses des programmes du Plan Pluriannuel d'Investissement. Elle se traduit par une augmentation à la fois des dépenses d'investissement de 224 265 € et des recettes de 90 220,60 €. Elle se présente comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :						
Gestionnaire	Chap.	Fonc.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
	021	01	021	Virement de la section de fonctionnement		- 353 595,00 €
G551	20	321 13	2313	travaux	2 840,00 €	
G420	204	552 1	204182	PLH - Aide à la construction de logements sociaux par Mayenne Habitat au Corps et à Champéon	22 500,00 €	
G420	204	552 1	204182	PLH - Aide à la construction de logements sociaux par Mayenne Habitat à Mayenne (rue JJ Rousseau)	120 000,00 €	
G67	204	841	204113	Subventions d'équipement versée	- 105 500,00 €	
G67	204	841	204133	Subventions d'équipement versée	105 500,00 €	
G67						
G551	20	321 13	2031	Etude	10 500,00 €	
G420	27	552 6	275	Dépôts et cautionnements versés	750,00 €	
g71	27	414 1	275	Dépôts et cautionnements versés	480,00 €	
G422	21	820 2	2188	9 Racks vélos sur les bâtiments communautaires	4 610,00 €	
G67	13	321 13	13461	Dotatation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 pour Halle d'athlétisme		250 000,00
G67	13	01	13246	Attribution de compensation d'investissement Théâtre		
G67	13	841	1311	Subvention Etat		120 410,60
G67	040	01	28188	Amortissement des immobilisations		20 958,00
G67	040	01	281838	Amortissement des immobilisations		5 570,00
G67	040	01	2802	Amortissement des immobilisations		420,00
G67	040	01	28185	Amortissement des immobilisations		555,00
G67	040	01	281848	Amortissement des immobilisations		212,00
G67	040	01	2804182	Amortissement des immobilisations		2 088,00
G67	040	01	28041412	Amortissement des immobilisations		44,00
G67	040	01	198	Neutralisation des amortissements	8 995,00 €	
G67	040	01	13918	Autres subv transférées	770,00 €	
G67	040	01	13911	Subv transférée	9 262,00 €	
CHAUVRIE	041	60 11	238			43 558,00
G67	041	60 11	2315		43 558,00 €	
				<b>TOTAL DM n°1</b>	<b>224 265,00 €</b>	<b>90 220,60 €</b>
				Pour mémoire BP +BS 2024	19 962 018,47 €	23 556 512,69 €
				<b>TOTAL APRES DM n°1</b>	<b>20 186 283,47 €</b>	<b>23 646 733,29 €</b>

Ce suréquilibre temporaire sera régularisé par décision modificative d'ici la fin de l'exercice.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024 du budget principal comme ci-dessus présentée et annexée.**

**Voir annexe 1E**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 5. FINANCES – Centre de santé – Exercice 2024 – Décision modificative N°2

### **M. TALOIS expose :**

Le budget primitif 2024 du budget annexe du centre de santé a été adopté par délibération du 8 février 2024 puis ajusté au moyen d'une décision modificative n°1 le 6 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un second ajustement budgétaire sur le budget 2024 en section de fonctionnement et d'investissement.

- ✓ En section de fonctionnement, cette DM n°2 se traduit par une augmentation des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement de 2 500 € et se présente comme ci-après :

<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u></b>					
Gest.	Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
G71		65818		2 500,00	
G71		706888			2 500,00
			<b>TOTAL DM n°2</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>
			Pour mémoire BP 2024+ DM	321 624,00 €	321 624,00 €
			<b>TOTAL APRES DM n°2</b>	<b>324 124,00 €</b>	<b>324 124,00 €</b>

En section d'investissement, cette DM 2 se traduit par les écritures ci-après :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>					
Gestionnaire	Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
G71	27	275	Cautions téléphones Sémaphors	150,00	
G71	21	21848	matériel de bureau	-150,00	
			<b>TOTAL DM n°2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
			Pour mémoire BP 2024+ DM	18 996,78 €	18 996,78 €
			<b>TOTAL APRES DM n°2</b>	<b>18 996,78 €</b>	<b>18 996,78 €</b>

**M. TALOIS :** Puisqu'on parle du centre de santé, peut-être juste en profiter pour préciser que les travaux s'achèvent très prochainement.

**M. VALPREMIT :** Donc, la date de déménagement est toujours prévue pour début octobre. Les aménagements extérieurs seront réalisés par la suite, une fois que tous les bungalows auront été évacués du site. Donc, ça y est, on voit le bout, enfin.

**M. LE SCORNET :** Eh bien, effectivement, à l'arrivée d'un nouveau médecin, que nous avons eu l'occasion de recruter, qui a récemment demandé d'ailleurs une augmentation de son temps de travail, il va désormais travailler à 70 % et non plus 50 % comme c'était le cas auparavant. Donc, nous montons en puissance, en tout cas sur la présence de temps médical, et cela est évidemment à la disposition des habitants du territoire.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte la décision modificative n°2 sur l'exercice 2024 du budget annexe Centre de santé comme ci-dessus présentée et annexée.**

**Voir annexe 1F**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 6. FINANCES – SPANC – Exercice 2024 – Décision modificative N°2

### M. TALOIS expose :

Le budget primitif 2024 du budget annexe du SPANC a été adopté par délibération du 8 février 2024 puis ajusté au moyen d'une décision modificative n°1 le 6 juin 2024.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un second ajustement budgétaire sur le budget 2024 en section de fonctionnement comme présenté ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>					
Gestionnaire	Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
G424	011	6226	Honoraires	-500,00	
G424	65	6518	Licences Autres	200,00	
G67	65	6541	Créances admises en non valeur	300,00	
			<b>TOTAL DM n°1</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
			Pour mémoire BP 2024 + DM	109 109,00 €	109 109,00 €
			<b>TOTAL APRES DM n°1</b>	<b>109 109,00 €</b>	<b>109 109,00 €</b>



Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°2 sur l'exercice 2024 du budget annexe SPANC comme ci-dessus présentée et annexée.

Voir annexe 1G

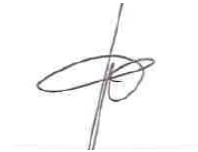
Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERALT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 7. FINANCES – Déchets – Exercice 2024 – Décision modificative N°2

### **M. TALOIS expose :**

Le budget primitif 2024 du budget annexe Déchets a été adopté par délibération du 8 février 2024.

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à un premier ajustement budgétaire sur le budget 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

- ✓ En section de fonctionnement, cette DM n°1 se traduit par une augmentation des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement de 153 097 € et se présente comme ci-après :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</b>						
Gestionnaire	Service	Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES
G67		042	6811	Dotations aux amortissements	47 923,00	
G67		042	777	Quote-part des sub investissement		21 861,00
	G67	042	675	Valeurs comptables des immo cédées	7 074,00	
603		011	6061	Fournitures non stockable	6 000,00	
G4161	602	011	61551	Entretien matériel roulant	17 500,00	
G4161	603	011	61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	
G4161	6010	011	61551	Entretien matériel roulant	2 500,00	
603		011	61558	Autres biens mobiliers	26 250,00	
611		011	61558	Autres biens mobiliers	8 750,00	
602		011	6228	Divers	4 100,00	
616		011	6288	Autres	12 000,00	
602		65	6541	Créances admises en non valeurs	7 500,00	
601		67	6743	Subvention exceptionnelle	6 000,00	
602		67	673	Titres annulés	2 500,00	
601	SOU	74	74	Subventions et participations		131 236,00
<b>TOTAL DM n°1</b>					<b>153 097,00 €</b>	<b>153 097,00 €</b>
Pour mémoire BP + BS 2024					6 006 635,00 €	6 006 635,00 €
<b>TOTAL APRES DM n°1</b>					<b>6 159 732,00 €</b>	<b>6 159 732,00 €</b>

- ✓ En section d'investissement, cette DM n°1 se traduit par une augmentation des crédits en dépenses et en recettes d'investissement de 54 997 € et se présente comme ci-après :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT :</b>						
Gestionnaire	Chap.	Nature	Libellé opération	DEPENSES	RECETTES	
G67	021	021	Virement de la section de fonctionnement			
G67	040	28182	Dotations aux amortissements		16 312,00	
G67	040	28188	Dotations aux amortissements		31 611,00	
G67	040	13911	Subventions d'investissement transférée	400,00		
G67	040	13912	Subventions d'investissement transférée	19 777,00		
G67	040	13914	Subventions d'investissement transférée	1 684,00		
G67	040	2153	Installations à caractère spécifique		7 074,00	
603	21	2125		6 300,00		
602	21	2188		26 836,00		
<b>TOTAL DM n°1</b>				<b>54 997,00 €</b>	<b>54 997,00 €</b>	
Pour mémoire BP +BS 2024				3 321 725,00 €	3 321 725,00 €	
<b>TOTAL APRES DM n°1</b>				<b>3 376 722,00 €</b>	<b>3 376 722,00 €</b>	

Après délibération, la Conseil communautaire, à l'unanimité :

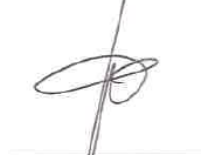
- **ADOpte** la décision modificative n°1 sur l'exercice 2024 du budget annexe Déchets comme ci-dessus présentée et annexée.

Voir annexe 1H

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 8. FINANCES – Budget annexe Prestations de services –Tarifs à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2024

### **M. BORDELET expose :**

Considérant que les tarifs du service prestations n'ont pas évolué depuis 2018 et suite à l'avis favorable du groupe de travail « Prestations de Services » du 7 février 2024, il est proposé au Conseil de Communauté de fixer les tarifs applicables aux communes adhérentes à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2024 comme ci-après :

Désignation	Montant proposé à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024 en €
<b>Personnel pour les communes et les autres services de Mayenne Communauté</b>	27,30
<b>Véhicules légers :</b>	
Voiture Dacia Duster	3,15 €
Fourgonnette Renault Kangoo	6,30 €
Fourgon Citroën Jumpy	6,30 €
Fourgon Renault Master	12,60 €
<b>Véhicules lourds :</b>	
Répandeuse sur camion IVECO	28,90 €
Camion DAF 19 T Gravillonneur	23,65 €
Camion Renault Mascott 6,5 T Benne	13,15 €
Camion DAF 14 T Gravillonneur	21,00 €
<b>Engins de chantier :</b>	
Tracto-pelle JCB	31,50 €
Cylindre 100	10,50 €
Minipelle + tailleuse	15,75 €
<b>Tracteurs agricoles et équipements</b>	
Tracteur Kubota + fourche + balayeuse + broyeur + saleuse + lame	36,75 €
Tracteur Fendt + Epareuse + Tailleuse	31,20 €
Tracteur Claas + Epareuse	28,90 €
<b>Matériel de motoculture :</b>	
Débroussailluse autoportée Grillo	6,30 €
<b>Matériel de signalisation horizontale :</b>	
Fourgon Peugeot Boxer	12,60 €
Machine à peinture Graco	8,40 €

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, les tarifs du service prestations comme ci-dessus exposés.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET






# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	Donne son pouvoir à M. BONNET
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 9. SPANC : Adoption du Rapport Qualité Prix Service Assainissement Non collectif – Exercice 2023

### **M. GUERALT expose :**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

En 2023, le SPANC de Mayenne Communauté :

- a instruit 87 dossiers (+21) dans le cadre du contrôle de conception
- a contrôlé 74 installations neuves (+10) dans le cadre du contrôle de réalisation
- a contrôlé 95 installations (+10) dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier
- a vérifié le bon fonctionnement de 707 installations (+154)

Sur le plan financier, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2023 est excédentaire de 3 997€.

Après intégration du résultat 2022, excédentaire de 978,14 €, la section d'exploitation laisse apparaître un résultat de clôture 2023 excédentaire de 4975.14 €.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

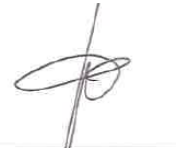
- **Adopte le Rapport Qualité Prix Service Assainissement Non collectif de l'exercice 2023.**

**Voir annexe 11**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 10. Plan mobilité et schéma cyclable : Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la commune de Le Horps

### **M. VALPREMIT expose :**

Mayenne Communauté a mis en place un fonds de concours à destination des communes pour favoriser et aider le déploiement de stationnements vélos.

Le Maire de la Commune de Le Horps a sollicité Mayenne Communauté par délibération n° D2024-06-03 du 10 juin 2024 afin d'obtenir son soutien financier au titre de ce dispositif.

Le projet prévoit l'achat de :

- 1 rack de 2 arceaux (installé à la mairie)
- 1 rack de 4 arceaux (installé à la salle des fêtes)

Le coût total d'achat des stationnements vélos est de 788 € HT. Le montant du fonds de concours sollicité correspond à 50 % HT du montant d'achat des racks soit 389 €.

### **Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Accorde un fonds de concours de 389 € à la Commune de Le Horps pour financer ce projet de stationnement vélo**

**Voir annexes 1J à 1M**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE

Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 11. Plan mobilité et schéma cyclable : Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la commune de Moulay

### **M. VALPREMIT expose :**

Mayenne Communauté a mis en place un fonds de concours à destination des communes pour favoriser et aider le déploiement de stationnements vélos.

Le Maire de la Commune de Moulay a sollicité Mayenne Communauté par délibération n° 24.07.24 du 28 juin 2024 afin d'obtenir son soutien financier au titre de ce dispositif.

Le projet prévoit l'achat de :

- 1 rack de 2 arceaux (installé à la mairie)
- 3 racks de 3 arceaux (installé à la salle de sports)
- 1 rack de 5 arceaux

Le coût total d'achat des stationnements vélos est de 2 298 € HT. Le montant du fonds de concours sollicité correspond à 50 % HT du montant d'achat des racks soit 1 149 €.

### **Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Accorde un fonds de concours de 1 149 € à la Commune de Moulay pour financer ce projet de stationnement vélo**



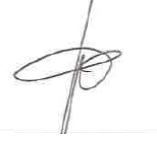
Voir annexes 1N à 1P

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 12. Plan mobilité et schéma cyclable : Attribution d'un fonds de concours pour le stationnement vélo à la commune de Saint-Georges-Buttavent

### **M. VALPREMIT expose :**

Mayenne Communauté a mis en place un fonds de concours à destination des communes pour favoriser et aider le déploiement de stationnements vélos.

Le Maire de la Commune de Saint-Georges-Buttavent a sollicité Mayenne Communauté par délibération n° 2024-39 du 10 juillet 2024 afin d'obtenir son soutien financier au titre de ce dispositif.

Le projet prévoit l'achat de :

- 1 rack de 2 arceaux (installé à la mairie)
- 2 racks de 3 arceaux (installé à la supérette et à la salle de sports)

Le coût total d'achat des stationnements vélos est de 1 127 € HT. Le montant du fonds de concours sollicité correspond à 50 % HT du montant d'achat des racks soit 563,50 €.

### **Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Accorde un fonds de concours de 563,50 € à la Commune de Saint-Georges-Buttavent pour financer ce projet de stationnement vélo**

Voir annexes 1Q à 1T

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

### 13. RESSOURCES HUMAINES : Cabinet du Président – Création d'un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet

#### **M. COULON expose :**

Monsieur le Président informe le Conseil que, conformément aux dispositions du décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, la communauté de communes, au regard de sa strate démographique, est autorisée à créer 2 postes de collaborateur de cabinet alors qu'elle n'en compte qu'un seul, en l'occurrence celui de directeur de cabinet mutualisé entre la ville de Mayenne et Mayenne Communauté.

Par ailleurs, la ville de Mayenne pourrait également disposer d'un collaborateur de cabinet.

Considérant le départ en retraite de l'actuel directeur de cabinet prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le fait que ce dernier mobilise son compte épargne temps avant cette date, il est proposé de créer un emploi de collaborateur de cabinet à temps complet permettant d'assurer la continuité de service d'ici cette date.

Pour rappel, les collaborateurs de cabinet ont des missions de conseils à l'autorité territoriale, d'élaboration et de préparation des décisions (à partir des analyses des services compétents), de liaison avec les services, les organes politiques et interlocuteurs extérieurs (médias et associations) et de représentation de l'autorité territoriale. Ils l'assistent donc dans sa double responsabilité politique et administrative.

Les collaborateurs sont placés auprès de l'autorité territoriale qui est seule compétente pour constituer son cabinet dans les limites fixées par les textes. De ce fait, les fonctions de collaborateur de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui l'a recruté.

La rémunération des collaborateurs de cabinet comprend le traitement indiciaire, et le cas échéant, le supplément familial de traitant et du régime indemnitaire. Elle est fixée par l'autorité territoriale dans le respect des crédits disponibles et des plafonds fixés par la réglementation.

Conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité, les emplois de collaborateurs de cabinet ne peuvent en aucun cas faire l'objet :

- d'une part, d'un traitement indiciaire supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- et d'autre part, d'un régime indemnitaire supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

Le Président propose au Conseil de créer un poste de collaborateur de cabinet de catégorie A (en référence au grade d'attaché territorial) à temps complet et d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Président de le recruter, portant ainsi à 2 l'effectif de son cabinet.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L313-1 et L333-8 à 11 ;

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant le besoin de disposer de collaborateur de cabinet pour assister l'autorité territoriale dans la conduite des projets de la collectivité ou l'établissement.

**M. LE SCORNET :** Effectivement, vous l'avez rappelé, M. Coulon, le départ de Jean-Pierre Le Bonhomme aura marqué l'histoire récente de la collectivité, puisqu'il est en poste, je crois, depuis qu'il est né, ou presque.

**M. COULON :** Il fait partie des murs.

**M. LE SCORNET :** Pas tant que ça, finalement, puisqu'à juste titre, il fait valoir ses droits à la retraite. Donc, pour pouvoir assurer une continuité comme vous l'avez décrit, il est proposé de créer un poste de collaborateur de cabinet.

**Mme JONES :** J'avais quelques questions par rapport à cette délibération. Donc, j'en comprends que le second poste est pour remplacer Jean-Pierre, qui fait valoir ses droits à la retraite et qui s'en va.

**M. LE SCORNET :** En fait, c'est un poste qui est créé jusqu'au 31 décembre.

**Mme JONES :** Ce n'est pas quelque chose qui pourrait être pérennisé.

**M. LE SCORNET :** Je ne pense pas, c'est simplement le tuilage pendant les deux mois et demi, et ensuite il n'y aura plus qu'un seul collaborateur au cabinet.

**Mme JONES :** Est-ce qu'on a une personne déjà identifiée ?

**M. LE SCORNET :** Oui, il s'agit de Sahra BENELHADJ qui a déjà travaillé ici à la collectivité puisqu'elle a travaillé près de six mois, je crois déjà auprès du cabinet, auprès de Jean-Pierre. L'avantage, c'est qu'elle est

Mayennaise puisqu'elle habite Mayenne, donc elle connaît bien l'écosystème local. Et par ailleurs, même si elle est jeune, elle a déjà une expérience intéressante puisqu'elle travaille actuellement au cabinet du maire de Caen. Donc je pense qu'avoir travaillé dans un cabinet de cette envergure, évidemment, ça lui a permis de grandir plus vite que dans une collectivité comme la nôtre. Donc c'est plutôt évidemment des atouts. Elle a déjà anticipé son départ dans sa collectivité d'attache actuellement.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Décide de créer un emploi de collaborateur de cabinet à compter du 20 septembre 2024 ;**
- **Autorise le Président à signer le contrat de recrutement ;**
- **Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre le recrutement dans les conditions précédemment exposées.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

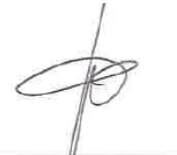
Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET





# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

#### 14. TOURISME : Convention partenariat MAD JACQUES

##### **M. BORDELET expose :**

Dans le cadre de son schéma de développement du tourisme et des loisirs – Défi 1 – Contribuer à faire du tourisme une économie durable pour la Mayenne, et plus particulièrement dans une stratégie de développement de l'itinérance, des mobilités douces, de la découverte du terroir et d'un tourisme plus durable, Mayenne tourisme organise une édition de la Mad Jacques Vélo en Mayenne. Cette course non compétitive se déroulera les 20, 21 et 22 septembre 2024 sur le département.

Le programme de l'évènement est le suivant :

##### **Jour 1 : vendredi 20 septembre**

Départ : Laval

Arrivée : Jublains

Tracé classique : 62 km / 460 D+

Tracé gros mollets : 92 km / 760 m D+

Le bivouac : Jublains - accès élec / sanitaires / douches

##### **Jour 2 : samedi 21 septembre**

Départ : Jublains

Arrivée : Saulges

Tracé classique : 62 km / 600 m D+

Tracé gros mollets : 90 km / 960 m D+

Le bivouac : Saulges - accès élec / sanitaires / douches

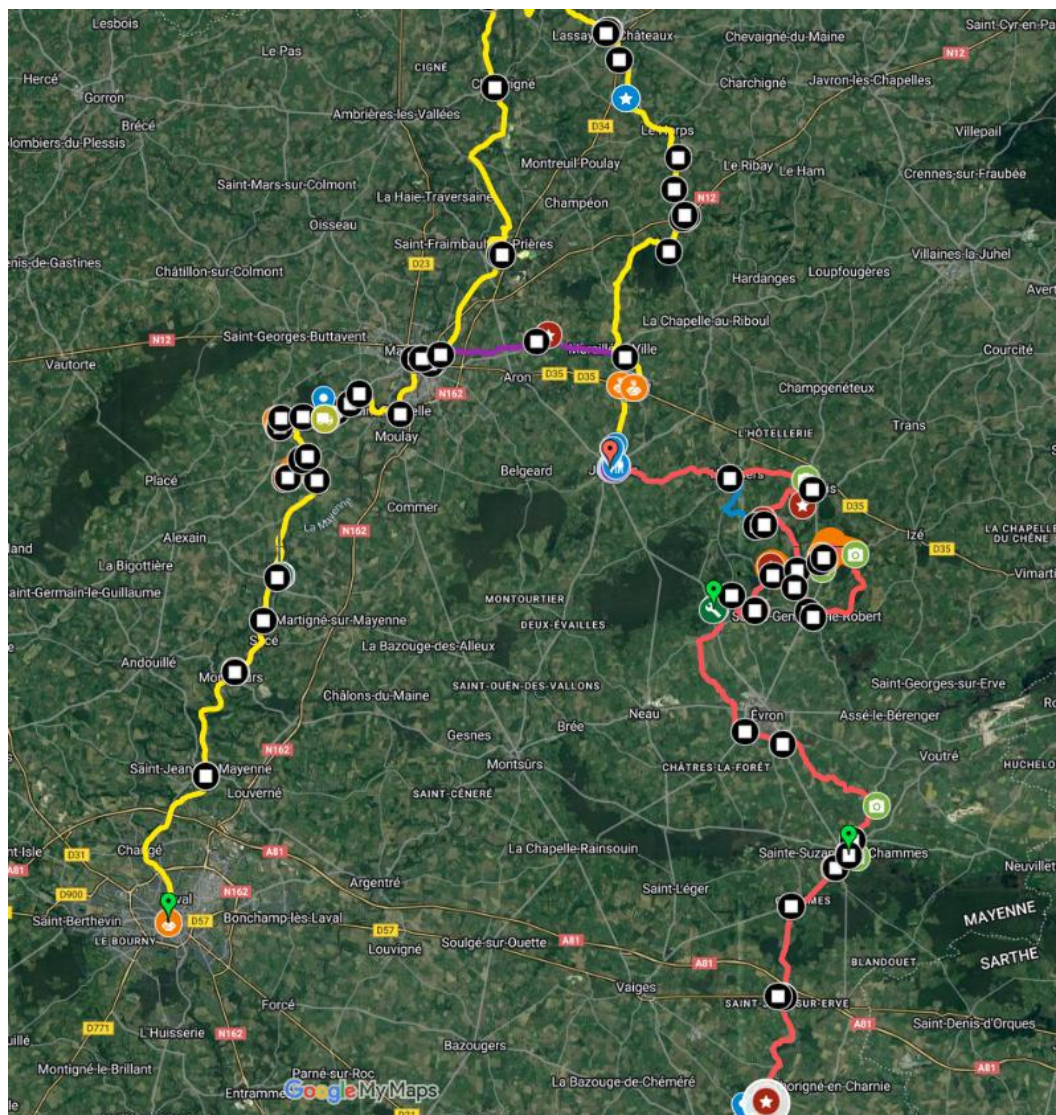
## Jour 2 & 3 : samedi 21 septembre 17h au dimanche 14h

Saulges

Concerts, animations et foodtrucks en soirée

Marché de producteurs locaux le dimanche matin

Départ des bus vers Laval à 13h30



Vu le projet de convention annexé au présent dossier

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet de convention annexé au présent dossier**
- **Approuve le versement d'une subvention de 6000€ à Mayenne Tourisme**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent à ce dossier.**

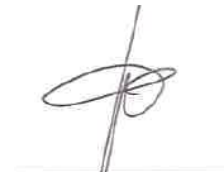
**Annexe 1U**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 15. ATTRACTIVITE : Création agence attractivité de la Mayenne

### **M. BORDELET expose :**

Comme évoqué lors de la conférence des exécutifs en avril 2024, le conseil départemental a pour ambition de lancer l'agence d'attractivité de la Mayenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Cette agence aura pour vocation de faire connaître et rayonner le département grâce à la création de synergies et la collaboration de l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour ce faire, il est proposé une extension du champ d'action de Mayenne Tourisme et la création d'un nouveau conseil d'administration. Celui-ci sera composé de 27 membres :

- 9 EPCI
- 9 Elus du conseil départemental
- 9 Partenaires du territoire (CCI, MEDEF, CGPME, UMIH, GHT, Chambre d'agriculture, CMA, CDOS, Région)

Aucun financement n'est demandé dans le cadre de cette modification, chaque collectivité restant est libre de mener ses propres actions.

Dans ce cadre, afin de s'assurer de l'adhésion de chacun des membres avant le passage en session du conseil départemental le 23 septembre prochain, il est souhaité une validation concernant le principe de création de cette agence.

Considérant le courrier annexé au présent dossier,

**M. LE SCORNET :** Effectivement, nous aurons l'occasion d'y revenir en rappelant peut-être aussi quelque chose d'important. Dans cette agence d'attractivité, ne seront pas traités les sujets spécifiques de communication du département de la Mayenne. Des sujets qui parfois font un peu polémique. Je pense notamment à un bateau qui fait couler beaucoup d'encre. En fait, c'est typiquement du ressort du département et non de l'agence d'attractivité. Cela nous permet d'avoir un travail plus serein sur les grands enjeux territoriaux et la manière dont la Mayenne peut travailler l'attractivité en s'appuyant sur les logiques territoriales. Car évidemment, il n'y a pas, d'un côté, le département et, de l'autre, les territoires qui auraient leur propre politique d'attractivité. Ce qui paraît important, c'est qu'ils puissent avoir une cohérence entre les différents messages et la manière dont on déploie les outils de communication en la matière. Je voulais faire cette précision car on ne peut pas résumer l'agence d'attractivité à la politique du département en matière de communication. La ligne de frontière est parfaitement définie.

**M. BORDELET :** Et la volonté de vraiment mettre les 9 PCI en cohésion sur le territoire, chose qui est un peu compliquée, mais peut-être que là, ça va permettre de regrouper tout le monde.

**M. LE SCORNET :** Très bien, et puis je pense que c'est intéressant de pouvoir s'appuyer sur Mayenne Tourisme, qui a déjà démontré par le passé, et le fait encore quasiment au quotidien, qu'elle est un opérateur utile pour la Mayenne et la visibilité de notre département à l'extérieur.

**M. LE SCORNET :** Monsieur MOTTAIS ?

**M. MOTTAIS :** Je ne prends pas part au vote pour raison professionnelle.

**Sous la Présidence de M. LE SCORNET, M. MOTTAIS s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le principe de création de l'agence d'attractivité de la Mayenne**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent au présent dossier.**

**Annexe IV**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X



Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECATTE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 16. ECONOMIE : Demande de subvention second semestre

### M. TRANCHEVENT expose :

Considérant l'avis favorable du GECO, groupe économie-attractivité, réuni le 27 août 2024, il vous est proposé l'ajout au budget des subventions suivantes :

Subventions inférieures à 23 000 €				
Bénéficiaire	Objet	Demande 2023	Demande 2024	Proposition 2024
CPME Confédération petites et moyennes entreprises de Mayenne	Organisation salon effervescence	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
CLUB ENTREPRISE DE HAUTE MAYENNE	Subvention annuelle	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
JEUNES AGRICULTEURS DE LA MAYENNE	Organisation de Terre en fête	- €	7 000,00 €	7 000,00 €
APESS	Organisation d'Explore demain	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
			19 000,00 €	19 000,00 €
Pour rappel subventions ECONOMIE déjà versées 2024		158 283,60 €		
<b>TOTAL AVEC NOUVELLES PROPOSITIONS</b>		<b>177 283,60 €</b>		

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

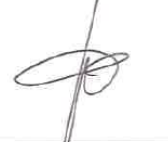
- **Approuve les montants de subventions de fonctionnement proposés aux associations et partenaires précités pour un montant total de 19 000€.**
- **Autorise le Président à signer tout document inhérent au présent dossier.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 17. DAMEST : Convention CPIE pour co-construction et animation d'un défi désencombrement

### **Mme RONDEAU expose :**

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Mayenne Communauté adopté en 2021 prévoit des actions de sensibilisation des citoyens au travers d'initiatives telles que les défis citoyens.

Cette formule, initiée avec les défis Familles Zéro Déchet de Roubaix, a montré son efficacité à réunir des personnes qui ne se connaissent pas autour d'un intérêt commun pendant un temps suffisamment long pour intégrer les changements de comportement et aboutir à la création d'une communauté. Par la suite, cette communauté peut devenir ambassadrice de ces nouveaux gestes.

En 2021, l'ADEME a conduit une opération innovante : « Osez changer ! » pour accompagner des foyers dans la prise de conscience de l'impact environnemental de tous les objets qu'ils possèdent.

En s'appuyant sur les enseignements de ces expériences, Mayenne Communauté veut créer un défi foyers qui, au travers d'un accompagnement au désencombrement, mette l'accent sur le sac à dos écologique des objets et les impacts de leurs matières premières.

Désencombrer son intérieur, c'est améliorer son bien-être, gagner de la place et aussi faire un premier pas vers la sobriété. C'est aussi une démarche plus accessible et adaptable à un public plus large, même non sensibilisé à la cause environnementale.

La mise en place d'un défi citoyen autour de la thématique « désencombrement » offre une approche holistique et réaliste pour promouvoir la durabilité et la réduction de l'impact environnemental auprès d'un public varié.

## Objectifs du défi :

- Permettre aux participants de prendre conscience de **l'impact de leur consommation** et les sensibiliser à l'importance de sa réduction à travers le désencombrement de leur espace de vie.
- Encourager les participants à adopter des **comportements de consommation plus responsables et durables**.
- **Réduire la quantité de déchets** générés au sein de la collectivité.
- Mettre en lumière et faire travailler tous les acteurs de **l'économie circulaire du territoire** et remettre des objets dans le circuit pour éviter d'en fabriquer de nouveaux.

Un accent sera mis sur l'impact du **plastique** dans le quotidien, celui du **numérique** et du **textile**.

Les résultats attendus comprennent :

- La **réduction significative** de la quantité d'objets inutiles dans les foyers participants.
- La sensibilisation des participants à **l'impact de la surconsommation** sur l'environnement (notion d'énergies grises, de gaspillage de ressources...)
- La réduction de la production de déchets.
- **L'adoption de pratiques** de réutilisation, de recyclage, de réemploi et de consommation responsable.
- L'implication active des participants dans le défi.

## Partenaire :

Ce défi est co-construit et animé par l'association CPIE Mayenne dont la candidature a été retenue après auditions. Le partenariat avec l'association est formalisé par la convention ci-annexée avec un financement à hauteur de 30 000 €.

Un service civique est en cours de recrutement pour assurer le lien entre l'association et la collectivité.

## Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Février-septembre 2024 : construction du projet (incluant la sélection de l'association et le recrutement d'un service civique)
- Novembre-Décembre 2024 : Phase 1 : communication et recrutement des foyers participants.
- Janvier à juin : Phase 2 : 4 à 6 mois de défis
  - Temps fort de lancement du défi
  - Ateliers, visites, temps collectifs
  - Temps fort de clôture
- Bilan de l'opération à rendre au plus tard 3 semaines après la clôture
- Une 2<sup>e</sup> saison pourra être lancée l'année suivante.

## Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Valide le contenu et le déroulé du défi foyers « désencombrez »**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le CPIE Mayenne ci-annexée pour un montant de 30 000 €**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les demandes de subventions auprès des financeurs.**

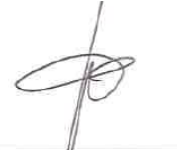
## Annexes 1W et 1X

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,  
Michel PECCATE



Le Président,  
Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	Excusée
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 18. DAMEST : Animations énergie organisées par Synergies dans le cadre du PCAET

### **M. VALPREMIT expose :**

Dans le cadre du PCAET et à travers son axe 1 « Engagement », et spécifiquement les actions 2 « *Systématiser la réflexion sur les enjeux air-énergie-climat dans les projets du territoire* » et 3 « *Proposer des temps de sensibilisation aux citoyens sur les thématiques environnementales* », Mayenne Communauté met en place des animations et ateliers autour des thématiques environnementales.

En 2024, le PCAET approuvé le 23 septembre 2021 arrive à mi-parcours. Pour célébrer ces 3 ans de déploiement, l'intercommunalité a décidé de mettre en avant **l'axe 3 : Energies**, au travers du programme suivant :

1. Programmation d'un événement festif et familial. Ce sera la **Fête foraine de l'énergie**, qui se tiendra le 29 septembre 2024 dans le Parc du Château de Mayenne.  
Journée dédiée à l'énergie avec différents ateliers animés par les associations Synergies, Payaso Loco, Compagnie Oh, Les Petits Débrouillards, Espac'Eco et spectacle « *Atmosphère, atmosphère* » proposé par la Compagnie Spectabilis
2. **Formation des acteurs de l'enfance-jeunesse** : professionnels du périscolaire et centre de loisirs durant l'année scolaire 2024-2025.  
Formation d'1/2 journée des professionnels du périscolaire pour donner des outils et construire des activités autour de l'énergie + 5 animations dans des centres de loisirs



3. Animation du programme « **Emergence des énergies citoyennes** », en partenariat avec RECIT (Réseau des Energies Citoyennes, dont Mayenne Communauté est adhérent) avec lancement à l'automne 2024.

Accompagnement à la constitution d'un collectif citoyen puis incubation de ce collectif jusqu'à l'émergence d'un projet d'énergie citoyenne

L'association Synergies a été missionnée pour accompagner ces 3 temps dédiés à l'énergie.

Une convention entre Synergies et Mayenne Communauté permet d'encadrer ces missions. Le montant de cet accompagnement se présente comme suit :

- Mission 1 : 1920 € (4 jours de travail – préparation et présence)
- Mission 2 : 3840 € (8 jours)
- Mission 3 : 17 040 € (35, 5 jours)

La mission 1 est financée dans le cadre de l'AMI « Mayenne Engagée pour la Climat » du CD 53 de 50 % avec un montant maximum de 10 000 € pour l'ensemble de l'événement.

La mission 3 est subventionnable par l'ADEME à 70 %, soit un reste à charge de 5112 € pour la collectivité.

**Sous la Présidence de M. LE SCORNET, Mme RONDEAU s'étant retirée au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Valide l'ensemble du programme d'animations dédiées à l'énergie,**
- **Valide la convention avec Synergies pour animer les 3 missions du programme énergie et autoriser le Président à la signer,**
- **Autorise le Président à signer les demandes de subventions auprès de l'ADEME et autres financeurs.**

**Annexes 1Y et 1Z**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	46
Contre :	0
Pour :	46
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	Excusé
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 19. DAMEST – PCAET : Demande de subvention exceptionnelle SCIC Mayenne Bois Energie

### **Mme RONDEAU expose :**

La SCIC Mayenne Bois Energie fête ses 15 ans en 2024 et organise une journée-événement le 5 octobre 2024 dans la commune de Grazay, pour laquelle elle sollicite une subvention de 3000 €.

Créée en 2008 à l'initiative du Pays de Haute-Mayenne et de la société civile, Mayenne Bois Energie est une SCIC qui regroupe fournisseurs, clients, salariés, partenaires techniques et collectivités locales autour de la valorisation de la haie et de la filière bois-énergie. Mayenne Communauté dispose ainsi de représentants au sein du conseil d'administration de la SCIC Mayenne Bois Energie.

A travers un partenariat de longue date dans le cadre des programmes bocage, les compétences de la SCIC Mayenne Bois Energie sont mises au service des exploitants agricoles afin de favoriser une gestion plus durable des haies.

Programme de la journée-anniversaire :

**Un pied de haie** présenté par les techniciens de Mayenne Bois Énergie : à destination des élus, avec en parallèle une exposition sur la nature et le bocage en collaboration avec le conseil départemental.

**Un verre de l'amitié** avec des témoignages puis **un repas** sera offert aux élus présents et aux sociétaires de Mayenne Bois Énergie.

**Une pièce de théâtre** : "L'arbre qui plantait des hommes" par la Compagnie de la Chaise rouge

**Un débat** sur la nature, le bocage et l'arbre.

Budget prévisionnel :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Autres fournitures	1950	Mayenne Communauté	3000
Boisson/apéritif	600	Fonds propres	1892.80
Compagnie de Chaise rouge	2342.80		
<b>Total</b>	<b>4892.80</b>		<b>4892.80</b>

**Sous la Présidence de M. LE SCORNET, M. GUERALT s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve le montant de 3000 € de subvention exceptionnelle pour la SCIC MBE**
- **Autorise Monsieur le Président à signer les documents inhérents à ce dossier**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	47
Contre :	0
Pour :	47
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	X
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	X
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**20. CULTURE : Avenant n° 2 2024-2025 à la convention intercommunale d'appui aux projets culturels de territoire 2022-2025 entre la DRAC Pays de la Loire, le Département de la Mayenne et Mayenne Communauté**

**M. BONNET expose :**

Vu les articles L. 21 22-22, L. 21 22-23, L 5211-2 et L 5210-10 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient que « le Président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble » peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant la délibération du Conseil communautaire en date du 5 mai 2022 qui a adopté le Projet culturel de territoire (PCT) 2022-2025 de Mayenne Communauté,

**Rappel - Le projet culturel de territoire (PCT) de Mayenne Communauté et la convention culturelle intercommunale 2022-2025 avec la DRAC Pays de la Loire et le Département de la Mayenne**

Depuis 2018, Mayenne Communauté dispose d'un projet culturel de territoire (PCT) qui positionne l'EPCI comme pilote et chef d'orchestre de sa politique culturelle.

Le PCT définit une **stratégie commune des différentes interventions pour la culture sur le territoire :**

- spécifique au contexte territorial,
- intégrant les apports associatifs,
- en dialogue avec les autres compétences
- vivante et en constant ajustement.

Un projet culturel de territoire, c'est :

- une démarche participative, transversale et ouverte sur le territoire,
- des objectifs communs se déclinant ensuite par secteur ou en projets transversaux,
- une définition d'objectifs opérationnels mesurables et évaluables,
- une déclinaison dans les projets d'activités des services (outils de suivi opérationnel).

Il s'agit d'un outil de politique culturelle mais plus largement d'un outil de management des équipes, d'évaluation et de dialogue avec les partenaires associatifs, institutionnels et les autres politiques publiques (social, enfance/jeunesse, tourisme, économie, développement local...).

En posant le sens de l'action publique, cette « méthode projet » facilite le dialogue élus / techniciens et participe à l'équilibre général à trouver entre ambitions, objectifs et moyens humains et financiers disponibles.

Le PCT, au-delà (et avant tout) d'être un outil stratégique et managérial pour Mayenne Communauté, est le **socle du partenariat avec le Département de la Mayenne et la Direction régionale des affaires culturelles - Ministère de la culture (DRAC)**.

Le Département de la Mayenne, l'État / DRAC Pays de la Loire et Mayenne Communauté se sont accordés sur les objectifs du projet culturel de territoire de Mayenne Communauté pour 3 ans dans une volonté d'affermir une stratégie culturelle durable en s'appuyant sur les spécificités de notre territoire.

La convention regroupe les aides du Département vers l'EPCI et, afin de favoriser une lecture globale du soutien départemental, valorise les apports au projet culturel de territoire des services ou structures ressources financées par le Département et les aides aux associations et autres structures du territoire. Dans la même démarche, la convention regroupe les aides de la DRAC vers les EPCI et valorise les différentes aides sectorielles sur des dispositifs spécifiques du ministère de la Culture.

### **L'avenant n°2 2024-2025 à la convention culturelle intercommunale 2022-2025**

L'avenant n°2 2024-2025 à la convention culturelle intercommunale proposé au vote aujourd'hui vient permettre la poursuite du partenariat culturel entre les trois instances. Les modalités d'intervention de l'État et du Département restent inchangées.

Pour l'année scolaire 2024-2025, l'engagement culturel départemental pour le territoire de Mayenne Communauté (aides à l'EPCI et aux autres partenaires culturels du territoire) représente **237 550 € dont 140 000 € fléchés directement vers l'EPCI soit :**

- 106 000 € pour le conservatoire (EPCI)
- 12 000 € pour le réseau des bibliothèques (EPCI)
- **22 000 € d'aide nouvelle pérenne** pour le soutien à la coordination des parcours artistiques et culturels des habitants orientée sur des **actions transverses portées par la direction des affaires culturelles**, notamment la **création d'un poste de régisseur général transversal à la DAC**.

À ces sommes, les aides indirectes par le biais du Pays d'art et d'histoire et des structures ressources départementales (Bibliothèque départementale, Mayenne Culture et Atmosphères 53).

La convention intercommunale d'appui au projet culturel de territoire contractualise également les objectifs et les moyens nationaux alloués pour la politique culturelle de Mayenne Communauté. L'engagement de la Direction régionale des affaires culturelles Pays de la Loire – Ministère de la culture représente pour le territoire **78 500 €** pour la saison 2024/2025 (hors aides patrimoine)

Les aides directes à l'EPCI représentent cette saison **17 000 € :**

- 7 000 € pour un parcours numérique et patrimoine *Le bestiaire fantastique*
- 10 000 € pour le conservatoire (appel à projets régional)

L'ingénierie de Mayenne Communauté a permis parallèlement à 3 associations du territoire de solliciter la DRAC sur des projets d'éducation artistique et culturelle pour un total de subventions de **61 500 €** :

- 8 500 € pour 4 parcours EAC musiques actuelles de Tribu
- 26 000 € pour 3 projets portés par le Kiosque (résidences avec T'Atrium et la Cie Oh / projet Lis moi une histoire en partenariat avec Croq' les mots et le réseau des bibliothèques) + 22 000 € pour Croq' les Mots, Marmot
- 5 000 € pour le parcours EAC des Contrées Ordinaires porté par la Cie Oh !

### **Suite du conventionnement après juin 2025**

La convention 2022-2025 devrait être prolongée l'an prochain avec le Département sous forme d'un avenant dans l'attente de la remise à jour du Projet Culturel de Territoire à intervenir en 2026-2027.

2024-2025 est la dernière année de conventionnement avec la DRAC Pays de la Loire. Les modalités de poursuite d'un soutien seront à travaillées avec l'Etat pour la saison 2025-2026.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise le Président à signer l'avenant n°2 2024-2025 à la convention intercommunale d'appui au projet culturel de territoire 2022-2025.**

**Voir détail de la répartition des aides départementales dans la convention en annexe.**

### **Annexe 2A**

Mayenne, le 18 septembre 2024

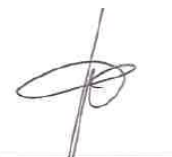
Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET





# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**21. Etablissement de servitudes au profit de Mayenne Communauté pour le bien contiguë lui appartenant 1 Rue du Docteur Sauvé. (ex locaux Jouve-Luminess)**

**M. LE SCORNET expose :**

Pour information, la ville de Mayenne a vendu à Méduane la propriété de l'ex clinique de la Providence. L'acte est en cours de rédaction.

Le notaire a constaté sur le plan cadastral que l'immeuble construit sur la parcelle voisine AI 94 était contiguë à la parcelle vendue à Méduane Habitat et qu'une constitution de servitudes pour un avant-toit, l'écoulement des eaux pluviales, un tour d'échelle en cas de travaux était nécessaire.

Or, cette parcelle AI 94 est celle de l'entreprise Jouve-Luminess achetée par Mayenne Communauté en 2022.

Il est donc proposé que Mayenne Communauté soit signataire de l'acte en raison de cette servitude dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Fonds servant :** Méduane Habitat, acquéreur du bien AI 95, de 2 720 m<sup>2</sup> situé 12, Rue de la Providence à Mayenne.

**Fonds Dominant :** Mayenne Communauté propriétaire du bien AI 94, de 7230 m<sup>2</sup> situé, 1 Rue du Docteur sauvé à Mayenne.

## Nature et modalités de la servitude :

### 1°) Avant toit et écoulement des eaux pluviales

En raison de l'implantation de la construction et de la disposition du toit de ladite construction constituant le fonds dominant, les propriétaires reconnaissent que le fonds dominant surplombe une partie du fonds servant et que les eaux pluviales du fonds dominant s'écoulent sur le fonds servant.

### 2°) Tour d'échelle

A titre de servitude réelle et perpétuelle, le propriétaire du fonds servant constitue au profit du fonds dominant, et de ses propriétaires successifs une servitude de tour d'échelle. Ce droit de passage profitera aux propriétaires successifs du fonds dominant, à leur famille, ayants droits et préposés.

Ce droit de poser une échelle, un échafaudage, des outils, s'exercera exclusivement sur une bande d'une largeur de 1,80 mètres de long de la limite séparative des deux fonds. Il permettra l'entretien, la réparation, voire la reconstruction des bâtiments du fonds dominant se trouvant à ladite limite séparative.

Il s'exercera aux seuls frais de son bénéficiaire à charge pour lui de remettre les lieux en l'état dans lequel il les a trouvés. Le bénéficiaire devra en outre prendre et faire prendre toute mesure afin que la pose des échelles et échafaudages soit effectuée selon les règles de l'art par des personnes qualifiées et agissant dans le cadre de leurs activités professionnelles.

S'il s'agit de travaux de reconstruction ou assimilables, le propriétaire du fonds servant pourra, s'il le désire, les faire surveiller par son architecte dont les honoraires seront à la charge du propriétaire du fonds dominant.

Les travaux ne pourront avoir lieu le matin avant 8 heures et le soir après 20 heures, être suspendus le Samedi et le Dimanche, ne pas excéder 60 jours, et ne pas se renouveler plus de 1 fois l'an sauf en cas de force majeure tel que tempête, foudre, grêle ou encore incendie.

Le bénéficiaire de tour d'échelle devra prévenir le propriétaire du fonds servant au moins 15 jours à l'avance par tous les moyens à sa convenance, sauf en cas d'urgence dûment justifié.

### **Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Prend acte de cette servitude à son profit et l'accepte**
- **Autorise M.Pierrick Tranchevent, Vice-président en charge du Développement Économique, à cosigner l'acte en qualité de Représentant de Mayenne Communauté et en son nom, en raison de cette servitude à son profit.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**22. FINANCES : Pacte financier fiscal et solidaire (2021-2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune de SAINT FRAIMBAULT DE PRIERES**

**M. TALOIS expose :**

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « classiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe de fonds de concours « classiques » fixée à 3 000 000 € pour la durée du mandat et répartie entre les 33 Communes selon la population INSEE,

Considérant que la Commune de Saint Fraimbault de Prières a réalisé des travaux de construction d'un city-stade,

Considérant que la Commune de Saint Fraimbault de Prières a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Attribue un fonds de concours de 15 860 € à la Commune de Saint Fraimbault de Prières au titre de la construction du city-stade dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **Autorise Monsieur Le Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Saint Fraimbault de Prières.**

**Annexe 2B**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**23. FINANCES : Pacte financier fiscal et solidaire (2021 -2026) – Fonds de concours « classique » de Mayenne Communauté attribué à la Commune de PARIGNE**

**M. TALOIS expose :**

VU l'adoption du second pacte financier, fiscal et solidaire adopté par le conseil communautaire le 2 juin 2022 et par tous les conseils municipaux pour le mandat 2021-2026,

VU le levier péréquation et solidarité prévoyant notamment l'attribution de fonds de concours « classiques » à toutes les Communes membres de Mayenne Communauté,

VU l'enveloppe de fonds de concours « classique » fixée à 3 000 000 € pour la durée du mandat et répartie entre les 33 Communes selon la population INSEE,

Considérant que la Commune de Parigné a réalisé des travaux de création d'un bureau ALSH,

Considérant que la Commune de Parigné a fourni les justificatifs mentionnés à l'article 4 de la convention pour l'attribution du présent fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours ne doit pas excéder la part de financement propre, hors subventions, assurée par le bénéficiaire du fonds de concours selon l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,



**M. DOYEN :** Le fonds de concours s'élève à 10 793 € représentant une première tranche d'une enveloppe totale de 68 000 €. Cette somme a été utilisée pour aménager un bureau pour la directrice du centre de loisirs. La seconde tranche de financement est attendue pour la fin de l'année ou début d'année prochaine, et sera destinée à l'aménagement de la mairie. Le reste de l'enveloppe sera consacré à la création d'un espace de jeu pour les enfants près du stade.

**M. LE SCORNET :** Nous serons quelques uns vendredi soir pour l'inauguration des travaux.

**M. DOYEN :** J'ai invité tous les maires de Mayenne Communauté à venir. Beaucoup ont répondu présents et je vous en remercie car c'est une commune qui mérite d'être représentée en nombre.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Attribue un fonds de concours de 10 793 € à la Commune de Parigné au titre de la création d'un bureau ALSH dans le cadre du pacte financier, fiscal et solidaire.**
- **Autorise Monsieur Le Président à signer la convention régissant les modalités de versement du fonds de concours entre Mayenne Communauté et la Commune de Parigné.**

## **Annexe 2C**

Mayenne, le 18 septembre 2024

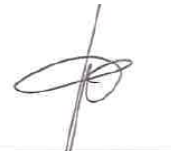
Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	44
Contre :	0
Pour :	44
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	Excusé
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**24. ENVIRONNEMENT: Convention de mise à disposition par Mayenne Communauté de la plateforme de bois décheté à la SCIC Mayenne Bois Energie pour la période 2023-2025 – Avenant N°1 pour libération des bureaux**

**Mme RONDEAU expose :**

Lors des Conseils Communautaires des 23 mars 2023 et 8 juin 2023, nous avons passé une délibération pour la prolongation de la mise à disposition de locaux au profit de la SCIC Mayenne Bois Energie sur le site de La Lande à Parigné-sur-Braye.

Or, en début d'année 2024, la SCIC nous a informés qu'elle libérerait les bureaux du site pour déménager son activité administrative au sein des locaux de l'agence technique départementale du Nord Mayenne située tout près. Cette installation s'est faite le 9 janvier 2024.

Il convient donc de passer un avenant à la convention en cours afin de retirer la location des bureaux et le loyer correspondant qui s'établissait à 2 760 € HT par an soit 230 € par mois. Le loyer de l'année 2024 au titre des bureaux ne sera donc pas facturé.

Toutefois, la SCIC continuera de payer la compensation mensuelle fixée par la convention 2023-2025 pour l'année 2022 qui n'avait pas été facturée.

Par ailleurs, la résiliation des contrats eau et électricité au nom de la SCIC pour les bureaux n'ayant pu être repris que tardivement par Mayenne Communauté, il est proposé de rembourser à la SCIC les frais correspondants. Ainsi, au vu des justificatifs fournis, une somme de 273 € HT sera reversée à Mayenne Bois Energie pour compenser les frais d'abonnements et de consommations qu'elle a réglés pour la période de début janvier jusqu'au transfert des contrats au nom de Mayenne Communauté.

**Sous la Présidence de M. LE SCORNET, M. GUERALT s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Prend acte de cette libération des bureaux du site de la Lande par la SCIC HMBE au 8 janvier 2024,**
- **Valide l'avenant de rectification de la convention signée pour la période 2023-2025 à compter du 9 janvier 2024 sortant ces bureaux de la facturation à raison de 2 760 € par an pour les années 2024 et 2025,**
- **Décide de rembourser 273 € HT à la SCIC au titre des abonnements et consommations du début d'année 2024. Cette somme sera déduite de la prochaine facturation,**
- **Autorise M. Le Président à signer l'avenant N°1 correspondant.**

**Annexe 2D**

Mayenne, le 18 septembre 2024

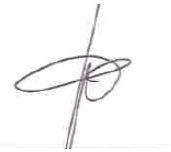
Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

**25. MARCHES PUBLICS : Transport et traitement du bois (24SER11) – Appel d’offres – Autorisation de signature du marché**

**M. VALPREMIT expose :**

La présente consultation concerne le transport et le traitement du bois collecté en déchetteries, avec mise en place, sur chaque déchetterie listée ci-après, une benne de 30 m3 pour recueillir le bois de classe A et B (en mélange):

- Déchetterie de Parigné-sur-Braye
- Déchetterie de Martigné-sur-Mayenne
- Déchetterie de Guélaintin (St Fraimbault de Prières)
- Déchetterie de Lassay-les-Châteaux
- Déchetterie de Ricordeau (Le Ribay)

Le contrat, conclu sous forme d'accord-cadre avec maximum donnera lieu à l'émission de bons de commande dans la limite des plafonds suivants :

Dispositions de l'accord cadre	Montant maximum annuel	Montant maximum sur 2 ans
Transport et traitement du bois	150 000.00 € HT	300 000.00 € HT

Cet appel d'offres ouvert a été lancé le 12 juin 2024 sur les sites des BOAMP, JOUE, de la Ville de Mayenne et de Mayenne Communauté ainsi que sur le profil d'acheteur DEMATIS.

La date limite de remise des offres a été fixée au 30 juillet 2024 ; 5 entreprises identifiées ont téléchargé le dossier sur la plateforme suite à notre publicité, 12 dossiers ont été retirés anonymement et 3 offres ont été déposées dans les délais : celles de PASSENAUD RECYCLAGE, SEP VALORISATION et BRANGEON.

La Commission d'Appel d'offres de Mayenne Communauté, réunie le 12 septembre 2024, a désigné l'attributaire : l'entreprise SEP VALORISATION, dont le siège social est situé à SEES (61), pour un montant total estimé de 142 424.00 € HT, sur la durée totale du marché, soit 2 ans maximum.

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer et exécuter le marché n° 24SER11 « Transport et traitement du bois », ainsi que les pièces s'y rapportant, avec l'entreprise SEP VALORISATION.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X



Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 26. DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage » 2024-26 – Evolution des financements

### Mme RONDEAU expose :

Le programme territorial intégré 2024-2026 de Mayenne Communauté présente 6 actions :

- **Action 1 : Renforcement et densification du linéaire de haies** : planter 20 km de haies par an avec un minimum de 8 km sur talus. Les projets de plantation seront financés à hauteur de 80 % par la collectivité.
- **Action 2 : Développement des pratiques de gestion durable et labellisation d'exploitants**
- **Action 3 : Incitation à la réalisation de travaux en faveur du complexe bocager** : Plantations de vergers (dans la limite de 30 arbres fruitiers), de bosquets (plafond de 5000 m<sup>2</sup>), d'agroforesterie et création/restauration d'arbres têtards.
- **Action 4 : Impulsion et développement d'une culture commune**
- **Action 5 : Projets pilotes et expérimentations**
- **Action 6 : Animation du programme bocager 2024-26**

Suite à la validation du Pacte National en faveur de la haie en 2023, le collectif régional « Pays de la Loire Bocage » (Etat, Région, Départements, Agences de l'Eau) renforce sa dynamique pour offrir des actions sur la thématique de la haie et du bocage, et prend la suite des dispositifs de financements précédents.

Ainsi l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne finance à travers le CT Eau Mayenne Amont le poste de technicien bocage à hauteur de 50 % jusqu'au 31/12/2024. Pour les années 2025-26, la DRAAF lance et instruit un Appel à Projets Animation pour financer le poste et les actions d'animation, de communication et de gestion durable à 100%.

Les plantations font l'objet d'un second Appel à Projets Investissements pour financer les travaux de plantation de haies, bosquets et agroforesterie à hauteur de 80 % sur des surfaces agricoles.

Le département de la Mayenne complète le financement à 80 % pour les travaux non éligibles à l'AAP de la DRAAF.

Le plan de financement se présente comme suit :

Le montant global du programme s'élève à **1 060 800 €**. La part **du CD 53 est de 400 900 € soit 38 %** du montant global, la **DRAAF finance 451 200 € soit 43 %** et **l'AELB, 32 300 € soit 3 %**.

**Le reste à charge pour Mayenne Communauté est de 17 % soit 176 400 €.**

Plan Bocager CCMC 2024-26	2024	2025	2026	Total	Financements 2024-2026			Total Aide publique 2024-2026	Reste à charge CCMC
					CD 53	DRAAF	Autres		
<b>Dépenses prévisionnelles 2024-2026</b>									
<b>Action 1 - Renforcement et densification du linéaire (12 €/ml tarif EPSMS)</b>	240 000	240 000	240 000	720 000	288 000 40%	288 000 40%	- 0%	576 000 80%	144 000 20%
Travaux de plantation									
<b>Action 2 - Gestion durable</b>	-	10 000	10 000	20 000	- 0%	20 000 100%	- 0%	20 000 100%	- 0%
Formation collective (conseils et formation, techniques de taille, pré-audits, démonstration de matériel, PGDH)									
<b>Action 3 - Travaux bocagers</b>	15 000	15 000	15 000	45 000	36 000 80%	- 0%	- 0%	36 000 80%	9 000 20%
Vergers, bosquets									
Têtards et agroforesterie									
<b>Action 4 - Développement d'une culture commune</b>	15 000	15 000	15 000	45 000	20 000 44%	20 000 44%	- 0%	40 000 89%	5 000 11%
Accompagnement des élus	-	-	-	-					
Chantiers participatifs (2 par an)	1 000	1 000	1 000	3 000					600 20%
Spectacles culturels	4 000	4 000	4 000	12 000					6 000 50%
Communication	10 000	10 000	10 000	30 000					
<b>Action 5 - Projets pilotes et expérimentations</b>	5 000	19 000	19 000	43 000	34 400 80%	- 0%	- 0%	34 400 80%	8 600 20%
Régénération naturelle et semis de graines VL	3 000	3 000	3 000	9 000					
Réflexion Chantiers clé-en-main	1 000	15 000	15 000	31 000					
Réflexion PSE	1 000	1 000	1 000	3 000					
<b>Action 6 - Animation du plan bocager</b>	64 600	61 600	61 600	187 800	22 500 12%	123 200 68%	32 300 17%	178 000 95%	9 800 5%
Technicien en charge du bocage (1 ETP)	45 000	42 000	42 000	129 000					- 0%
Accompagnement administratif (0,2 ETP)	7 600	7 600	7 600	22 800					50%
Frais de fonctionnement	12 000	12 000	12 000	36 000					- 0%
<b>Budget Total</b>	<b>339 600</b>	<b>360 600</b>	<b>360 600</b>	<b>1 060 800</b>	<b>400 900 38%</b>	<b>451 200 43%</b>	<b>32 300 3%</b>	<b>884 400 83%</b>	<b>176 400 17%</b>

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve le nouveau plan de financement de Territoire de Bocage 2024-26.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les démarches administratives et les demandes de subventions liées à ce programme auprès des financeurs.**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET




# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 27. DAME – PCAET – Programme bocager « Territoire de Bocage » 2024-26 – AAP Investissements

### **Mme RONDEAU expose :**

Le collectif régional « Pays de la Loire Bocage » (Etat, Région, Départements, Agences de l'Eau) renforce sa dynamique pour offrir des actions sur la thématique de la haie et du bocage, et prend la suite des dispositifs de financements précédents.

Les plantations font l'objet d'un Appel à Projets Investissements instruit par la DRAAF pour financer les travaux de plantation de haies, bosquets et agroforesterie à hauteur de 80 % sur des surfaces agricoles.

Mayenne Communauté répond à cet AAP dans le cadre de son programme Territoire de Bocage pour financer la campagne de plantation 2024-2025 sous forme d'un projet collectif : la collectivité est le maître d'ouvrage du projet et supporte les investissements pour des planteurs individuels, dans le cadre d'une démarche de territoire. Elle dépose un seul dossier en détaillant les travaux par planteur, demande et perçoit la subvention. Elle achète et fait planter les haies et dispose d'un mandat de gestion qui fait office de contrat avec les planteurs individuels.

Les plantations non éligibles dans le cadre de cet AAP (ex. plantations hors surfaces agricoles) seront financées par le département de la Mayenne.

Le plan de financement prévisionnel présente le projet par type d'investissement (haies, regarnissage, bosquet, agroforesterie...) et indique la part de subvention demandée dans le cadre de l'AAP et celle du reste à charge pour la collectivité.

Les éléments financiers détaillés ont été établis à la suite des visites de terrain chez chaque planteur. Ils vous seront présentés lors du conseil communautaire du 18 septembre 2024.

DÉPENSES				RECETTES		
Type d'investissement	Nbre d'éléments	Unité	Montant HT du projet	Subvention demandée <b>Colonne à renseigner</b>	Participation du demandeur (autofinancement, emprunt, recette liées au projet,...)	Période prévisionnelle des travaux <b>Colonne à renseigner</b>
Nouvelle haies (à plat et sur talus)	5 077	Plant	80 638,50 €	64 510,80 €	16 127,70 €	du 01/10 au 15/04
Regarnissage	141	Plant	1 847,10 €	1 477,68 €	369,42 €	du 01/10 au 15/04
Agroforesterie	0	Arbre	-00 €	-00 €	-00 €	du 01/10 au 15/04
RNA	0	ml	-00 €	-00 €	-00 €	du 01/10 au 15/04
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>		<b>82 485,60 €</b>	<b>65 988,48 €</b>	<b>16 497,12 €</b>	

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement correspondant aux investissements liés aux travaux de plantation de la campagne 2024-25.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les démarches administratives et les demandes de subventions liées à ce programme auprès des financeurs.

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET




# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## 28. Plan local d'urbanisme intercommunal – (PLUi) Révision allégée N°1 – Approbation de la procédure de révision après enquête publique

### **M. VALPREMIT expose :**

Mayenne Communauté s'est dotée d'un PLUi approuvé par délibération en date du 4 février 2020.

Afin de s'adapter aux projets du territoire tant des acteurs économiques, immobiliers ou des communes, clarifier des points du règlement mal compris, des incohérences constatées au fil de l'instruction, des évolutions ont été engagé :

- Une 1<sup>ère</sup> mise à jour en juillet 2020 pour intégrer les modifications des règlements des SPR sur les communes de Jublains et Lassay-les-Châteaux,
- Une modification simplifiée en 2021, pour corriger des erreurs matérielles de zonage sur Mayenne (La Vague et la zone commerciale sur le bord de la RN 12)
- Une modification de droit commun validée par le Conseil de Communauté le 9 février 2023 pour des changements de destination supplémentaires, des corrections du règlement permettant d'élargir les possibilités de construction en zone A notamment ainsi que quelques ajustements de zonages sans toucher aux protections ni aux terres agricoles.
- Une mise en compatibilité afin de permettre la réalisation prochaine de l'élargissement de la RD 34 sur la section entre Lassay-les-Châteaux et Rives d'Andaine approuvée plus récemment, par délibération du 4 juin 2024,

**Parallèlement, par délibération du 8 juin 2023, le Conseil Communautaire a prescrit une procédure de Révision Allégée dans l'objectif de créer un nouveau STECAL sur le secteur de « La Couture » à Parigné-sur-Braye permettant à l'activité qui y est implantée de poursuivre son développement et de construire un ensemble de bureaux destinés à accueillir le centre de formation du groupe Moquet.**

Au vu de la nature du projet et des éléments dont on disposait, la collectivité a opté pour une saisine de la Mission Régionale d'Autorité environnementale au titre d'un avis conforme sur un dossier « au cas par cas » ad hoc selon les dispositions des articles R 104-33, R 104-34 et R 104-35 du Code de l'urbanisme. Le dossier lui a été adressé le 7 juillet 2023.

Néanmoins, par décision du 11 septembre 2023, la MRAe a soumis la révision allégée à évaluation environnementale au motif que le dossier ne démontrait pas l'absence d'incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001. En conséquence, le Conseil Communautaire, par délibération du 30 novembre 2023, a décidé de réaliser cette Évaluation Environnementale et l'a confiée à CITADIA/EVEN Conseil.

Toutefois par souci d'anticipation, la collectivité avait pris soin de soumettre la révision à concertation au titre de l'article L 103-3 du CU. Aussi, dans la délibération du 8 juin 2023 avaient été définis les objectifs et les modalités d'une concertation qui s'est tenue sur le territoire.

La concertation a eu lieu du 10 Juillet au 10 octobre 2023 suivant les modalités énoncée dans la délibération ci-dessus et le Conseil Communautaire du 28 mars 2024 a pu tirer le bilan de cette concertation en actant l'absence de remarque sur la création du STECAL au lieudit « La Couture » ni sur les caractéristiques qui étaient exposées dans le dossier.

En février 2024, nous avons réceptionné les résultats de l'évaluation environnementale réalisée par Citadia/Even Conseil. Mayenne Communauté a confirmé l'impact limité de la procédure de révision allégée sur l'environnement dû :

- à la réduction du périmètre (la zone N exclue à l'est, la parcelle C 498p à l'ouest et au sud la parcelle C 567)
- aux faibles surfaces de constructions autorisées et à leurs caractéristiques prévues au PLUi
- aux mesures existantes au règlement du PLUi sur les aspects environnementaux (protection des haies et infiltration des eaux pluviales ...)
- aux caractéristiques propres de la future construction (volume rectangulaire, matériaux naturels, soins des espaces extérieurs...)
- à la mesure majeure de compensation qu'il est proposé de mettre en place au travers de l'EBC de 5 726, 27 m<sup>2</sup>.

A l'issue de cette analyse environnementale et parallèlement au bilan de concertation, le conseil Communautaire, dans cette même délibération du 28 mars 2024, a arrêté le projet en vue de sa transmission aux Personnes Publiques Associées dont la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) selon les dispositions prévues par l'article L142-5 du code de l'urbanisme ainsi qu'à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.



Il est rappelé les principaux éléments du dossier de révision allégée N°1 du PLUi tel qu'il a été arrêté dans la délibération de mars :

- création au sein de la zone A du PLUi d'un STECAL supplémentaire intitulé « PSB 2 » sur le site de « La Couture » sur la Commune de Parigné-sur-Braye sur une portion de la parcelle C 563 représentant une surface totale de 5 823 m<sup>2</sup>. ( Planche M 5 de l'Atlas du zonage)

- la destination du STECAL est, à l'identique à celle des autres stecal identifiés dans le PLUi en zone A et résultant d'une nouvelle formulation issue de la modification N°1, formulée ainsi : « Artisanat. Extension des constructions existantes à la date d'approbation du PLUi à destination d'entrepôt et/ou d'industrie » (article A2 du règlement)

- l'emprise au sol maximum en m<sup>2</sup> nouvellement autorisée et ajoutée à la date de la révision du PLUi est de + 800 m<sup>2</sup> (article A7 du règlement)

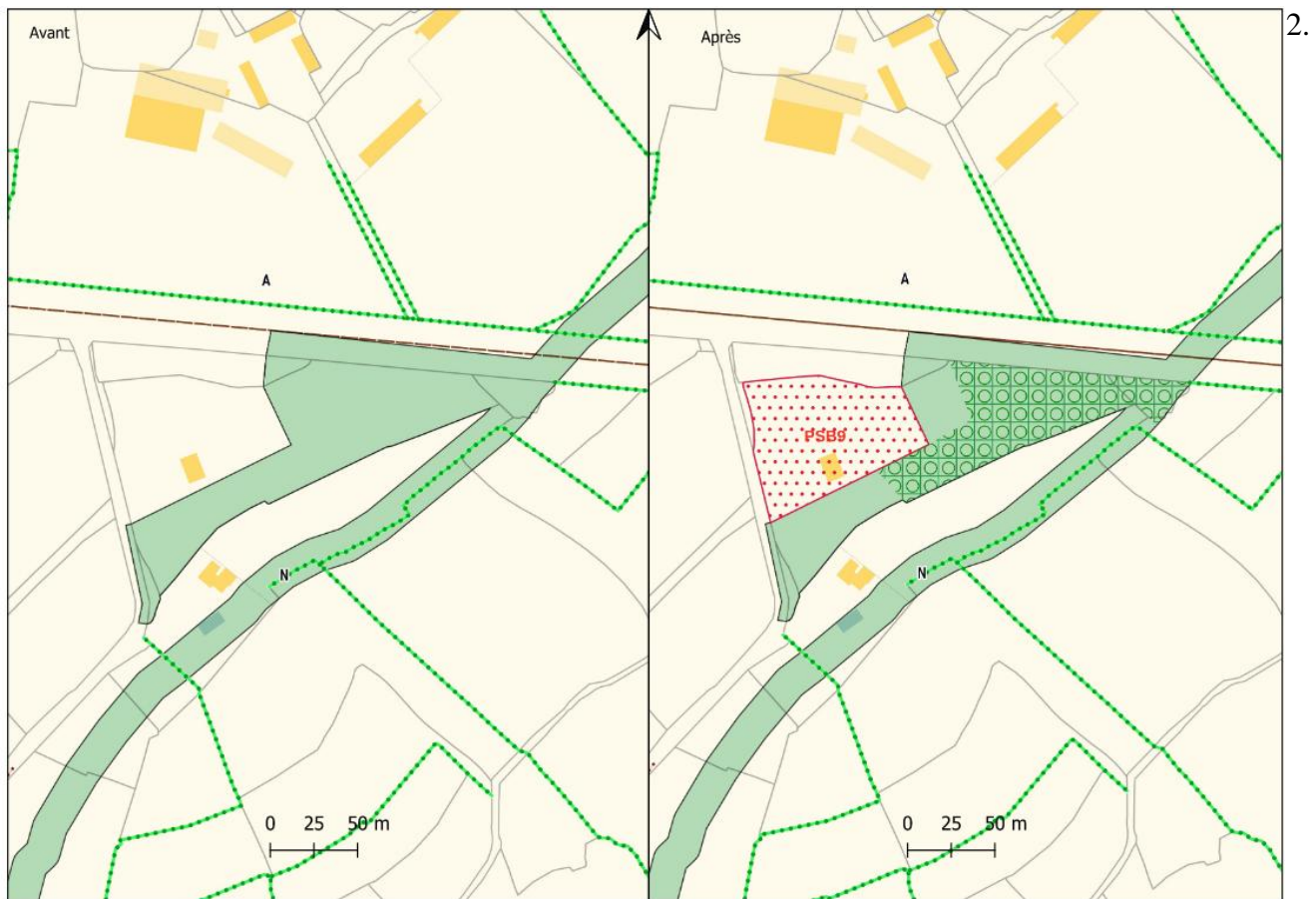
- la hauteur maximum des constructions au faîtage est de 15m à l'identique des situations similaires (article A 8 du règlement)

- création au sein de la zone N du PLUi au lieudit « La Couture » sur la Commune de Parigné-sur-Braye d'un Espace Boisé Classé supplémentaire d'une surface de 5 726,27 m<sup>2</sup> sur les parcelles C 563 p et C 345.

A l'issue de cette révision allégée N°1, la version du PLUi résultant de la modification de droit commun N°1 validée en février 2023 seraient donc ajustées sur les pièces suivantes :

#### 1. Modification du règlement graphique

- du plan de zonage, pièce 4-2 du PLUi dans sa planche intitulée M5 de l'atlas uniquement



### Modification du règlement écrit

- ajout dans le règlement de la zone A du référencement du STECAL chaque fois que cela est nécessaire soit sur les articles A2, A7 et A8.

### 3. Modification du rapport de présentation

- ajout de l'Évaluation Environnementale de mars 2024 réalisée par le Cabinet Citadia-Even Conseil avec, par souci de clarification, une pièce supplémentaire listant les STECAL du territoire.

Afin de prendre connaissance du dossier, les Personnes Publiques Associées ont été invitées à une réunion d'examen conjoint. Cette réunion du 6 juin 2024 a fait l'objet d'un compte-rendu joint au dossier d'enquête publique. Le projet de révision allégée a été présenté le 13 juin en séance de la CD PENAF et a reçu un avis favorable en date du 20 juin 2024.

L'Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, suite à la transmission de l'Étude Environnementale, a été produit le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Elle a été jointe au dossier d'enquête publique assortie d'un mémoire rédigé par Mayenne Communauté en réponse aux remarques de la MRAE.

L'enquête publique s'est déroulée du 8 juillet au 9 août 2024. Le dossier était consultable sous format papier au siège de Mayenne Communauté ainsi qu'à la mairie de Parigné-sur-Braye et aussi en ligne sur le site de Mayenne Communauté à partir du lien suivant : <https://www.mayenne-communaute.net/a-votre-service/habitat/plui-revision-alleege/>

Les observations pouvaient être déposées par courrier, sur l'adresse mail dédiée ([revisionallegee-plui@mayennecommunaute.fr](mailto:revisionallegee-plui@mayennecommunaute.fr)), ainsi qu'auprès du Commissaire Enquêteur lors de l'une des 3 permanences tenues:

- à Mayenne, à l'ouverture le lundi 8 juillet de 14:00h à 17:30h
- à Mayenne, à la fermeture de l'enquête le vendredi 9 août de 14:00h à 17:30h,
- à Parigné-sur-Braye, le mercredi 17 juillet de 9:00h à 12:30h.

L'enquête publique n'a recueilli aucune observation du public.

A l'issue de l'enquête, M Alain PARRA d'ANDERT, le Commissaire Enquêteur, a remis à Mayenne Communauté, le mercredi 14 Août 2024, le procès-verbal de synthèse avec 2 questions auxquelles nous avons répondu.

Un rapport sur le déroulement de l'enquête et un document de conclusions et d'avis relatif à cette révision alléguée N°1 ont été remis au Président le mardi 27 Août 2024.

Ces documents sont consultables sur le site de Mayenne Communauté à l'adresse ci-dessus.

Au vu du dossier d'enquête, de l'absence d'observations recueillies, des avis des PPA, des questions posées dans le PV de synthèse et des réponses apportées par la Collectivité, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sans réserve à cette révision alléguée N°1 du PLUi.

Conformément au Code de l'Urbanisme, à l'issue de la prise en compte de cet avis et après analyse avec le Bureau d'études Citadia-Even Conseil et notamment au vu des réponses formulées par la collectivité dans le mémoire en réponse joint au dossier d'enquête suite à l'avis émis par la MRAE en date du 1<sup>er</sup> juillet, il est proposé d'apporter sur le dossier arrêté, par délibération du 28 mars 2024, les ajustements suivants :

Au rapport de présentation :

- compléter l'évaluation environnementale notamment en mentionnant des indications supplémentaires sur le résumé non technique, les incidences sur les eaux pluviales et les indicateurs de suivi.

Au règlement écrit :

- la destination du STECAL est formulée ainsi : « Artisanat. Extension des constructions existantes à la date d'approbation de la révision alléguée N°1 du PLUi à destination d'entrepôt et/ou d'industrie » (article A2 du règlement)
- l'emprise au sol maximum autorisée est de 800 m<sup>2</sup> (article A7 du règlement)
- revoir la formulation de l'article A 9 du règlement écrit du PLUi concernant « l'aspect extérieur des constructions et des clôtures » en précisant les exigences de manière à favoriser une meilleure intégration paysagère. Le choix a été fait de renforcer les règles de manière générale et pas spécifiquement dans les STECAL.

Dans un souci de clarification, il avait été évoqué de joindre une pièce supplémentaire listant les STECAL du territoire. Toutefois, après réflexion il est préférable de reporter la création de cette pièce à une procédure ultérieure en même temps qu'une reformulation complète et plus claire de nos STECAL telle que nous l'a suggéré la DDT.

***Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 5211-1, Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2 et suivants, L132-7 et suivants, L151-13, L153-8 et suivants, L153-31 et suivants, R153-1 et suivants, R153-20 et suivants, L142-4 et L142-5,***

***Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L122-4, R122-17 et suivants,***

***Vu le SCoT de Mayenne Communauté approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2019,***

***Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mayenne Communauté approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 4 février 2020,***

***Vu la délibération du conseil communautaire du 31 mars 2022 approuvant la modification simplifiée n° 1 du PLUi,***

***Vu la délibération du conseil communautaire du 9 février 2023 approuvant la modification n° 1 du PLUi,***

***Vu la délibération du conseil communautaire du 4 juillet 2024 approuvant la mise en compatibilité du PLUi afin de permettre l'élargissement de la RD 34 entre Lassay-les-Châteaux et Rives d'Andaine.***

***Considérant la nécessité de faire évoluer le PLUi afin de répondre à l'objectif suivant : création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) au lieudit « La Couture » sur la commune de Parigné-sur-Braye pour permettre au propriétaire des terrains et bâtiments de construire des locaux complémentaires pour accueillir notamment sur le site une activité de formation en lien avec les activités de l'entreprise,***

***Considérant que l'évolution nécessaire est compatible avec les orientations générales du PADD du PLUi,***

***Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2023 prescrivant la révision allégée N°1 et définissant les modalités de la concertation à engager,***

***Vu l'avis de la MRAe en date du 11 septembre 2023 sollicitant une évaluation environnementale,***

***Vu la délibération du Conseil Communautaire du 30 novembre 2023 décidant de réaliser l'évaluation environnementale,***

***Vu la délibération en date du 28 mars 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée N°1,***

***Vu la réunion d'examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées en date du 6 juin 2024,***

***Vu l'avis favorable de la CDPENAF en date du 20 juin 2024 faisant suite à sa séance du 13 juin 2024,***

**Vu l'avis de la MRAe en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024 suite à l'envoi de l'Évaluation Environnementale et à la délibération d'arrêt du projet,**

**Vu le dossier d'enquête publique,**

**Considérant la tenue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juillet au 9 septembre 2024,**

**Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable sans réserve transmis par M. Alain PARRA d'ANDERT le Commissaire Enquêteur consultables en ligne sur le site de Mayenne Communauté,**

**Considérant que l'ensemble des avis recueillis, l'absence d'observations du public, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été analysés et pris en compte quand il s'agissait de préciser le projet de révision allégée N°1 du PLUi et, le cas échéant, l'adapter sans bouleverser l'économie générale ni remettre en cause le PADD initial,**

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve la Révision Allégée N° 1 du PLUi dans la version ci-dessus rédigée des pièces modifiées jointes**

#### **1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT GRAHIQUE**

**Le plan de zonage dans sa version issue de la mise en compatibilité approuvé par délibération du 4 juillet 2024, sera modifié uniquement dans sa planche intitulée M5 de l'atlas, sur lequel figurera désormais un nouveau périmètre de STECAL et un nouveau périmètre d'Espace Boisé Classé.**

**Cf. ci-joint en annexe 1, la planche M5 de l'atlas du zonage telle qu'elle résulte de cette révision allégée N°1**

#### **2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT ÉCRIT**

**Le règlement écrit dans sa version issue de la modification de droit commun N° 1 approuvé par délibération du 9 février 2023 sera également modifié afin d'ajouter dans le règlement de la zone A le référencement du STECAL chaque fois que cela est nécessaire notamment dans les articles A2, A7 et A8 en précisant :**

- **son existence, son périmètre, sa destination,**
- **ses droits à construire (800m<sup>2</sup> d'emprise au sol maximum des constructions)**
- **la hauteur des constructions qui y sont autorisées à 15 m (article A 8)**

**Pour répondre à la MRAE, l'article A-9 Aspect extérieur de constructions et des clôtures sera complété en précisant les exigences de manière à favoriser d'une manière générale une meilleure intégration paysagère des constructions dans l'environnement.**

**Cf. ci-joint en annexe 2 le règlement écrit du PLUi intégrant les dispositions applicables en zone A dans leur rédaction issue de la révision allégée N°1.**

### 3. MODIFICATION DU RAPPORT DE PRÉSENTATION

**Le rapport de présentation sera complété de l'évaluation environnementale. Cf ci joint en annexe 3 – L'évaluation environnementale telle qu'elle sera ajoutée au rapport de présentation.**

- **Précise que conformément à l'article L 153-23 du Code de l'Urbanisme, la Révision Allégée N°1 deviendra exécutoire dès sa transmission au Préfet et sa publication au portail de l'urbanisme et en tout état de cause dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et 2 du CGCT**
- **Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au Préfet, fera l'objet d'un affichage à la Communauté de Communes et à la commune de Parigné-sur-Braye, mention de cet affichage étant publiée dans un journal diffusé dans le département.**

**Voir annexes 2E à 2G**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE



Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

-----

## **29. MARCHES PUBLICS : Convention de groupement de commandes – Réalisation d'audits énergétiques de logements sur le territoire de Mayenne Communauté (24SER28)**

### **M. RAILLARD expose :**

Les communes membres de Mayenne Communauté sont propriétaires de logements dont certains sont susceptibles de faire l'objet de travaux, notamment des travaux de rénovation énergétique. La réalisation d'un audit énergétique permet de donner une visibilité sur l'état du bâtiment et de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économies d'énergie.

Lors de la commission habitat du 19 mars 2024, certains élus ont exprimé leur volonté de recourir à une commande groupée pour la réalisation d'audits énergétiques sur les logements de leur parc communal.

Suite à la cette commission, les communes ont été invitées à manifester leur souhait de participer à ce groupement de commandes établi conformément aux articles L. 2113-6 et 2113-7 du Code de la commande publique.

Aujourd'hui, ce sont 12 communes qui ont manifesté le souhait d'adhérer à ce groupement, lequel permettra d'obtenir une meilleure gestion administrative et technique des commandes tout en mutualisant la procédure de consultation publique.

La procédure utilisée, référencée 24SER28, sera une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique et aboutira à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande.



Cet accord-cadre, avec minimum et maximum, sera passé en application des articles L2125-1-1, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Il est proposé que Mayenne Communauté soit le coordonnateur du groupement de commandes et, qu'en tant que tel, prenne en charge les frais de publicité de la consultation. A compter de la notification de l'accord-cadre, chaque entité sera responsable des commandes passées sur la base de ce marché.

Le choix du titulaire de l'accord-cadre sera effectué par la Commission d'attribution des marchés de Mayenne Communauté.

Les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes sont strictement définies dans la convention jointe en annexe. Chaque commune adhérente s'engage à délibérer sur l'approbation de cette convention et à transmettre ladite délibération, ainsi que la convention signée, au coordonnateur du groupement.

**M. LE SCORNET :** Effectivement, une mesure qui est plutôt intéressante puisqu'elle va permettre de tirer les prix.

**M. RAILLARD :** Ce sont 60 logements qui ont été référencés, donc nous allons essayer de tirer le meilleur prix sur ces audits, sachant que nous allons faire en sorte que ce soit un prix unique. En effet, s'il faut établir un prix pour un logement de 40 m<sup>2</sup> ou de 150 m<sup>2</sup>, nous allons essayer de négocier au mieux avec les entreprises.

**M. DELAHAYE :** Je suis désolé, j'ai raté la moitié de la commission sur l'appel d'offres. Est-ce que vous vous souvenez ? Quel est l'engagement des communes par rapport à cela ?

**M. RAILLARD :** En fait, les communes qui nous ont répondu ont indiqué un nombre de logements soumis à l'audit. Donc l'objectif, c'est que ces audits soient réalisés. Si jamais nous n'atteignons pas le nombre nécessaire et que l'entreprise retenue nous facture malgré tout des audits, une participation sera demandée aux communes qui n'auront pas respecté leurs engagements.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise :**

- **Monsieur Antoine VALPREMIT, Vice-président, à signer la convention de groupement de commandes liée à cette consultation et fournie en annexe ;**
- **Monsieur Antoine VALPREMIT à :**
  - **lancer cette consultation en tant que représentant du coordonnateur du groupement ;**
  - **signer l'accord-cadre ainsi que les pièces s'y rapportant, après validation du Bureau du Conseil Communautaire, avec le titulaire retenu, chacun des membres du groupement assurant le financement, la passation et l'exécution des commandes qui le concernent.**

**Voir annexe 2H**

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET



# Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 18 septembre 2024

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	45
Contre :	0
Pour :	45
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre, Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres de Mayenne Communauté en visioconférence ou au siège de Mayenne Communauté, 10 rue de Verdun – salle des conseils à 18 h 30.

Noms - Titres	Présents
M. LE SCORNET Président	X
M. VALPREMIT 1 <sup>er</sup> Vice-Président	X
M. SOUTIF 2 <sup>e</sup> Vice-Président	Bernard TUFFREAU - Suppléant
M. TRANCHEVENT 3 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme RONDEAU 4 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. COULON – 5 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BORDELET 6 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. RAILLARD 7 <sup>e</sup> Vice-Président	X
Mme D'ARGENTRE 8 <sup>e</sup> Vice-Présidente	Excusée
M. COISNON 9 <sup>e</sup> Vice-Président	Donne pouvoir à M. COULON
M. DELAHAYE 10 <sup>e</sup> Vice-Président	X
M. BONNET 11 <sup>e</sup> Vice-Président	X

Noms - Titres	Présents
M. CHESNEAU	
M. GIFFARD	Excusé
M. RENARD	X
M. LELIEVRE	Excusé
M. SABRAN	X
Mme NEDJAAÏ	Excusée
M. RIOULT LEREICHE	X
M. MONTAUFRAY	X
M. BOITTIN	Laurent CHORIN - Suppléant
M. NEVEU	X
M. BETTON	Didier RIOULT - Suppléant
Mme SOULARD	X
Mme THELIER	X
M. BEAUJARD	X
M. CARRE	X
Mme LELIEVRE	Donne pouvoir à M. CARRE
Mme DESBOIS	X
Mme ES-SAYEH	X
M. FAUCON	X
Mme FOURNIER	X
M. GUERAULT	X
Mme JONES	X
Mme LEBOURDAIS	X
Mme LEFOULON	X

Noms - Titres	Présents
Mme LEROUX	Excusée
M.MARIOTON	Donne pouvoir à M.TALOIS
M. MOTTAIS	X
M. NICOUX	Excusé
M. PAILLASSE	Excusé
M. REBOURS	X
Mme ROUYERE	X
Mme SAULNIER	Donne pouvoir à Mme ES-SAYEH

Noms - Titres	Présents
M. TALOIS	X
M.TRIDON	Donne pouvoir à M. MOTTAIS
M. GARNIER	X
M. DOYEN	Excusé
Mme GONTIER	Excusée
M. PILLAERT	X
Mme LANDEMAINE	Excusée
M. BULENGER	X
M. MOUTEL	Donne pouvoir à M. RENARD
M. BRODIN	Donne pouvoir à Mme JONES
Mme GENEST	Donne pouvoir à Mme ROUYERE
M. TRANSON	
M. RIOULT	Excusé
M. PECCATE	X

M. PECCATE a été désigné secrétaire de séance.

### 30. DAMEST : RD 962 – Déviation Moulay-Mayenne – Avenants aux conventions de financement

#### **M. VALPREMIT expose :**

La route nationale 162 a été transférée dans le domaine public routier du Département de la Mayenne à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2023. Elle devient la RD962.

Par conséquent, l'opération « RN162 – Déviation de Moulay – Mayenne », initialement sous maîtrise d'ouvrage de l'État, a été confiée au Département de la Mayenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Une convention relative au financement de cette opération avait été signée le 29 septembre 2017 pour la section nord et le 20 janvier 2011 pour la section sud. Compte tenu du bilan financier au 31 décembre 2023 et des prestations restant à finaliser, un avenant pour chacune des conventions doit être contractualisé entre les co-financeurs initiaux.

C'est pourquoi, deux projets d'avenants sont soumis au conseil communautaire :

Concernant la partie nord, l'avenant a pour objet :

- de solder la convention du 29 septembre 2017 au regard du bilan financier établi par l'État au 31 décembre 2023
- de fixer les trop-perçus à reverser par l'État à chacun des co-financeurs;
- de préciser les modalités de participation de l'État, de la Région des Pays de la Loire et de Mayenne Communauté au financement de l'opération RD962 – Déviation de Moulay – Mayenne – Finalisation de la partie Nord (MM3).

Ainsi, le montant du trop-perçu pour Mayenne Communauté s'élève à 130 060 €. Le montant total restant à financer sur cette opération s'élève à 600 230 € HT avec une participation de Mayenne communauté à hauteur de 5 % soit 30 011 € à verser au département de la Mayenne de 2025 à 2027.

Concernant la partie Sud, le second avenant a pour objet :

- de solder la convention du 20 janvier 2011 au regard du bilan financier établi par l'Etat au 31 décembre 2023
- de fixer les trop-perçus à reverser par l'Etat à chacun des co-financeurs;
- de préciser les modalités de participation de l'État, de la Région des Pays de la Loire et de Mayenne Communauté au financement de l'opération RD 962 – Déviation de Moulay – Mayenne – Finalisation de la partie Sud (MM2) – voie de substitution des Chevries.

Ainsi, le montant du trop-perçu pour Mayenne Communauté s'élève à 120 411 €. Le montant total restant à financer sur cette opération s'élève à 2 233 907 € HT avec une participation de Mayenne communauté à hauteur de 5 % soit 111 695 € à verser au département de la Mayenne de 2025 à 2027.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve les termes des avenants aux conventions de financement de la déviation Moulay-Mayenne, parties nord et sud, conclues entre l'Etat, le Département, la Région pays de la Loire et Mayenne Communauté dans le cadre du transfert de la route nationale 162 dans le domaine public routier départemental, ayant pour objet de :**
  - **transférer les conventions initiales au profit du département de la Mayenne**
  - **de fixer les trop-perçus à reverser par l'Etat à chacun des co-financeurs;**
  - **de préciser les modalités de participation de l'État, de la Région des Pays de la Loire et de Mayenne Communauté au financement de l'opération RD 962 désormais portée par le département**
- **Autorise le Président à signer l'avenant à la convention du 29 septembre 2017 pour la section nord et l'avenant à la convention du 20 janvier 2011 pour la section sud.**

**Voir annexes 2I et 2J**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H12

Mayenne, le 18 septembre 2024

Le secrétaire de séance,

Michel PECCATE

Le Président,

Jean-Pierre LE SCORNET

